

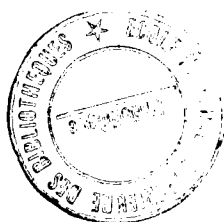
*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

18° promotion

1982

Les bibliothèques sonores pour handicapés visuels



Note de synthèse d'Yvette AUMERAN

Sous la direction de Mme BALLANDRAS,
Conservateur à la bibliothèque municipale de Lyon

1982/3

A U M E R A N (Yvette)

Les Bibliothèques sonores pour handicapés visuels : mémoire / présenté
par Yvette AUMERAN .- Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des
Bibliothèques , 1982 .- 64 f. : ill. ; 30 cm.

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne : 1982.

Aveugle, bibliothèque sonore.

Bibliothèque sonore, handicapé visuel.

Handicapé visuel, bibliothèque sonore.

Mal-voyant, bibliothèque sonore.

AUMERAN (Yvette)

Après un rapide panorama de la situation actuelle en France des
bibliothèques sonores pour handicapés visuels, ce mémoire s'attache
à en définir la spécificité et propose quelques éléments de réflexion
bibliothéconomique sur la création et l'organisation d'un tel
établissement.

Je tiens à remercier tout particulièrement pour leur accueil
chaleureux et leur aimable collaboration,

Le docteur TUPIN, fondateur de la bibliothèque sonore d'Avignon

M. BAZIN, Conservateur à la B.M. de Lyon

Mme LE BEGUE, responsable de la bibliothèque sonore de Lyon

ainsi que les membres de l'Association Valentin Haüy

et tous les bibliothécaires qui ont bien voulu répondre à
mon en quête.

Cette dernière décennie, tout particulièrement en 1981, année internationale des handicapés, a vu l'éclosion en France de plusieurs bibliothèques sonores publiques destinées aux non-voyants.

Fruits d'une nécessaire prise de conscience par les pouvoirs publics des problèmes culturels propres aux handicapés physiques, ces bibliothèques d'un nouveau genre jouissent auprès de ceux-ci d'une popularité croissante.

A une époque où tout conservateur peut être amené, sous la pression de l'opinion publique, à créer et à gérer un tel établissement, alors que la littérature professionnelle de langue française n'y consacre qu'épisodiquement sa réflexion, il nous a paru utile d'aborder dans notre mémoire un thème si actuel.

Nous nous proposons donc, tout d'abord, d'établir un bilan sommaire de la situation actuelle des bibliothèques sonores pour aveugles en France, au niveau national comme au niveau local.

Puis, nous nous attacherons à souligner la spécificité de tels organismes par rapport aux bibliothèques traditionnelles, ce qui nous amènera à étudier ce support d'information particulier : la cassette, ainsi que les problèmes de conception et de fonctionnement propres à ce nouveau type de bibliothèque.

Après quoi, nous présenterons quelques éléments d'une réflexion bibliothéconomique sur la création, l'organisation et la gestion d'une bibliothèque sonore.

Il n'en apparaît pas moins nettement que l'ampleur du sujet justifierait une étude bien plus approfondie que celle qu'il nous a été loisible de réaliser dans le cadre de cette brève note de synthèse...

P R E M I E R E P A R T I E

Situation actuelle des bibliothèques sonores
pour aveugles en France

Nous nous contenterons, ne disposant ni de recensements, ni de statistiques, de quelques exemples révélateurs, choisis de façon à donner une idée aussi fidèle que possible de la réalité française. En conséquence, le panorama que nous proposons est loin d'être exhaustif.

A) AU NIVEAU NATIONAL : LES GRANDES ASSOCIATIONS

La part la plus importante de l'activité des bibliothèques sonores en France est actuellement assurée par plusieurs grandes associations de statut privé : les clubs service (oeuvres de charité) : Lion's Club, Rotary Club... ainsi que les associations loi 1901 pour les aveugles comme l'association des donneurs de voix qui répartit entre 65 villes 20.000 titres, correspondant à 100.000 cassettes et à 150.000 heures d'écoute ; ses principaux centres sont Lille, Marseille, Lyon et Aulnay-sous-Bois.

Nous avons choisi d'étudier les deux plus grandes associations:

I) Association Valentin-Haüy :

L'association Valentin-Haüy pour le bien des aveugles fut créée en 1889 par Maurice de la Sizeranne et reconnue d'utilité publique en 1891. Elle propose aux non-voyants un très grand nombre de services: action humaine et sociale, formation professionnelle et action culturelle (la plus importante bibliothèque braille de France : 25.000 titres).

Elle vit exclusivement de dons et de legs.

Elle possède une des plus importantes bibliothèques sonores : 3.000 titres correspondant à 62.000 cassettes. Trois à quatre duplicatas sont réalisés en moyenne à partir de chaque enregistrement. L'accroissement annuel est d'environ 300 titres.

Le personnel est essentiellement bénévole, mais compte aussi quelques employés. On dénombre une certaine proportion de handicapés visuels.

Les abonnés sont au nombre de 6.000, pour la plupart des personnes âgées, ainsi que quelques étudiants. Ils se répartissent sur l'ensemble du territoire français, particulièrement dans la région parisienne, mais aussi dans les autres pays d'Europe, en Afrique francophone et même au Canada et aux U.S.A..

Les titres à enregistrer sont choisis par un comité de lecture composé de lecteurs bénévoles, de personnel de la maison et de stagiaires de l'Ecole de réadaptation.

Seule association à bénéficier actuellement d'un studio d'enregistrement, elle utilise cinq cabines isolées reliées par télécommande au pupitre central, où l'enregistrement primitif sur bandes est transféré sur des cassettes par un duplicateur spécial.

Une cinquantaine de bénévoles, essentiellement des retraités, enregistrent à raison de deux heures minimum par semaine.

L'association diffuse des transcriptions sonores de plusieurs revues éditées dans le commerce :

- "la Recherche"
- "Actuel-Club" , mensuel, composé d'extraits de revues concernant le monde du commerce.
- "Fraternité catholique" : trimestriel.

Il existe un catalogue en noir, tiré à environ 5.000 exemplaires et vendu à 35 F ; il est renouvelé tous les 18 mois, mais des additifs sont envoyés gratuitement tous les trois mois aux abonnés.

Les titres y sont classés par genres littéraires : romans, documentaires...

La notice bibliographique comporte la cote (numéro d'inventaire), le nom d'auteur, le titre, le nombre de cassettes, ainsi qu'une ligne explicative présentant brièvement le contenu de l'oeuvre.

Il dispose sur place d'un catalogue en braille, et envisage la création d'une version sonore.

Neuf personnes, dont sept handicapés visuels, assurent le service de prêt. Elles manipulent environ 1500 cassettes par jour, correspondant à 150 prêts, dont 100 par correspondance.

Le prêt des cassettes, ainsi que l'inscription, est entièrement gratuit.

70 filiales de l'association recouvrent l'ensemble du territoire français. 10 d'entre elles ont un petit service du livre parlé (de 150 à 300 titres). Les plus importantes sont : Marseille, Rennes, Nice et surtout Lyon.

II) Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes

Un amblyope est une personne qui, sans être aveugle, possède une acuité visuelle inférieure à 1/10° .

Le groupement gère une mégathèque (bibliothèque de livres en gros caractères : Clair-vision, Large-vision...) et une bibliothèque braille, mais celles-ci n'ont qu'une importance secondaire.

Il possède la plus importante et la plus ancienne bibliothèque sonore pour aveugles de France, qui fonctionne depuis vingt-neuf ans.

Le fonds comprend 15.000 titres . L'accroissement annuel en est de plus de 3.000 titres. Il est constitué d'anciens micro-sillons, de bandes magnétiques et de cassettes.

Le personnel est entièrement bénévole.

Les abonnés sont surtout des étudiants, des enfants scolarisés, des adultes actifs. Leur nombre est de 3 à 4.000. L'aire d'influence de la bibliothèque s'étend sur toute la France, principalement sur la région parisienne, avec quelques abonnés étrangers.

Avant la crise économique, le comité de lecture menait des campagnes d'enregistrement systématique, permettant de transcrire des ouvrages essentiels dans l'ensemble des domaines couverts. Depuis, faute de moyens, il n'enregistre que les ouvrages expressément réclamés par les abonnés. Ils n'hésitent pas à répondre souvent à des commandes individuelles, si elles sont justifiées

Le G.I.A.A. transcrit et diffuse 25 revues : certaines éditées dans le commerce comme " la Recherche ", d'autres composées d'extraits de périodiques : "Ecologie-Actualités" , d'autres enfin qu'il crée lui-même : "journal pour enfants". Ce dernier coûte 54F (prix social) ou 168 F (prix de revient). Il diffuse aussi une revue bimestrielle de liaison et d'information ; pour en obtenir la version sonore, l'utilisateur doit fournir le support (une cassette de 65 mn ou une bande de 540 m) et payer 39 F (prix social) ou 69 F (prix de revient).

L'association vend à ses abonnés, pour 45 F , un catalogue en noir (imprimé traditionnel) complété d'additifs trimestriels. Les ouvrages sont classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs. La notice bibliographique ne comprend pas d'indication sur le genre de l'ouvrage, mais elle est parfois complétée par un indice Dewey sommaire, réduit à ses trois premiers chiffres.

Un catalogue en braille est consultable sur place.

Un guide de l'utilisateur est disponible, sur trois cassettes.

La cotisation est fixée entre 10 et 100 F suivant les services auxquels on s'abonne. Pour chaque cassette empruntée, on dépose une caution parfois importante qui ne sera remboursée qu'après restitution de la cassette.

Le groupement comprend soixante-quinze filiales qui ne sont que des émanations du service central. Elles pratiquent le prêt, mais ne réalisent aucun enregistrement. L'ensemble constitue un système volontairement très centralisé.

III) De la bibliothèque de lecture publique à la bibliothèque d'étude et de recherche

Nous allons entreprendre une étude comparative des fonds de ces deux associations à travers leurs catalogues respectifs.

1) Nature des fonds de l'A.V.H. de Lyon

Genre	Nombre de titres	Nombre de cassettes	Supplément 1981		%
			titres	cassettes	
Romans	495	3.560	99	1.137	59,9
Policiers	68	392	15	111	7,4
Histoire	48	469	5	49	5,3
Biographies Souvenirs	58	424	9	92	6,8
Voyages Aventures	36	279	6	46	4,2
Religion	28	127	2	23	3
Divers Documentaires	99	224	14	153	11,4
Théâtre Poésie	7	28	0	0	0,7
Technique	2	9	0	0	0,2

Nous avons analysé le catalogue de l'A.V.H. de Lyon, pour des raisons pratiques. Ce catalogue est le reflet fidèle, quant à la nature des fonds, de celui de la maison-mère.

Le roman est le genre le mieux représenté du catalogue ; on y trouve les grands classiques de la littérature française (Zola, Maupassant..) ainsi que les valeurs sûres du roman contemporain (B.Clavel, Cesbron, Simonon Genevoix...).

Dans les ouvrages de distraction on rencontre des policiers (Agatha Christie...), des récits de voyages et aventures qui flattent le goût d'exotisme et de dépaysement des usagers...

Les ouvrages d'histoire sont d'un niveau accessible à tous les publics (Decaux, Castelot...)

Les textes à sujets religieux se cantonnent dans la plus stricte tradition chrétienne.

Les documentaires sont très divers mais statistiquement peu importants par rapport à l'ensemble des ouvrages de fiction.

Le théâtre et la poésie, moins populaires que le roman, lui ont été largement sacrifiés.

Quant à la technique, elle est pratiquement inexistante.

Les livres en langues étrangères sont très rares et sont limités aux quelques langues les plus connues.

Il est curieux de constater l'absence de tout ouvrage traitant des problèmes de la cécité.

Les fonds de l'A.V.H. sont essentiellement consacrés à une littérature de loisirs et de délassément, propre à satisfaire chez ses abonnés un besoin d'évasion plutôt que d'adaptation au réel.

2) Nature des fonds du G.I.A.A.

Liste des principales disciplines couvertes par le fonds:

a) Oeuvres littéraires

- Romans
- Biographies
- Théâtre
- Poésie
- Littérature en ancien français
- Littérature pour enfants

b) Sciences humaines

- Critique littéraire
- Droit
- Philosophie
- Psychanalyse
- Sociologie
- Histoire
- Economie
- Politique
- Religion
- Ethnologie
- Linguistique

c) Sciences exactes

- Mathématiques
- Informatique
- Physique et chimie
- Médecine et kinésithérapie

Les écrivains qui figurent dans ce catalogue sont d'un abord assez difficile : Gogol, Mishima, Jary... On trouve aussi bien des auteurs médiévaux que des romanciers d'avant-garde : M. Tournier, Robbe-Grillet....

Les sciences humaines sont bien représentées, même les plus ardues, ainsi que les sciences exactes, qui privilégient néanmoins informatique et kinésithérapie, activités exercées par de nombreux aveugles.

Le fonds est riche en langues étrangères : hébreu, grec ancien, russe, arabe littéraire...

Les ouvrages scolaires et universitaires sont nombreux, ainsi que ceux traitant des problèmes des aveugles.

Contrairement au fonds de l'A.V.H. essentiellement orienté vers une littérature de distraction, le fonds du G.I.A.A. est particulièrement riche du point de vue documentaire et pédagogique. Le G.I.A.A. est la seule association, en France, à présenter actuellement dans son catalogue aussi bien un précis de physique quantique qu'une grammaire chinoise ou une bible en latin.

B) AU NIVEAU LOCAL

I) Les filiales des grandes associations :

Nous prendrons comme exemple la filiale la plus indépendante et la plus active de l'A.V.H., celle de Lyon. Une filiale n'est pas une personne morale; elle est dirigée par le secrétaire-général de l'A.V.H. . Une très grande autonomie lui est toutefois laissée, étant entendu qu'elle doit équilibrer son budget, les services généraux étant assurés par le siège parisien.

Le fonds est de 1.300 titres sur disques, bandes et cassettes. Nous en avons étudié la nature ci-dessus.

Le personnel est constitué de six à huit personnes bénévoles travaillant deux demi-journées par semaine.

Les 800 abonnés proviennent essentiellement de la région lyonnaise; ce sont surtout des personnes âgées.

La politique d'acquisition est menée en coopération avec le centre national de Paris. La maison-mère envoie régulièrement à ses filiales la liste de ses dernières acquisitions afin qu'elles choisissent les titres qu'elles souhaitent recevoir.

Mais la filiale de Lyon a également un programme d'enregistrement autonome. Elle utilise même une petite cabine d'enregistrement, très sommairement insonorisée.

Elle crée et diffuse elle-même une revue mensuelle sur cassettes: " la Ronde sonore" (voir en annexe) formée d'extraits d'articles de revues d'actualité et de vulgarisation scientifique. Il en existe trois versions:

- économie politique
- variétés
- sciences

L'abonné doit fournir le support et verser un abonnement de 45 F
La revue est diffusée en France et à l'étranger.

II) Les bibliothèques publiques :

1) Répartition géographique

Pour avoir une vue d'ensemble des bibliothèques sonores publiques en France, il nous a fallu mener une enquête auprès des principales bibliothèques de chaque région. Un tel recensement peut ne pas être absolument exhaustif.

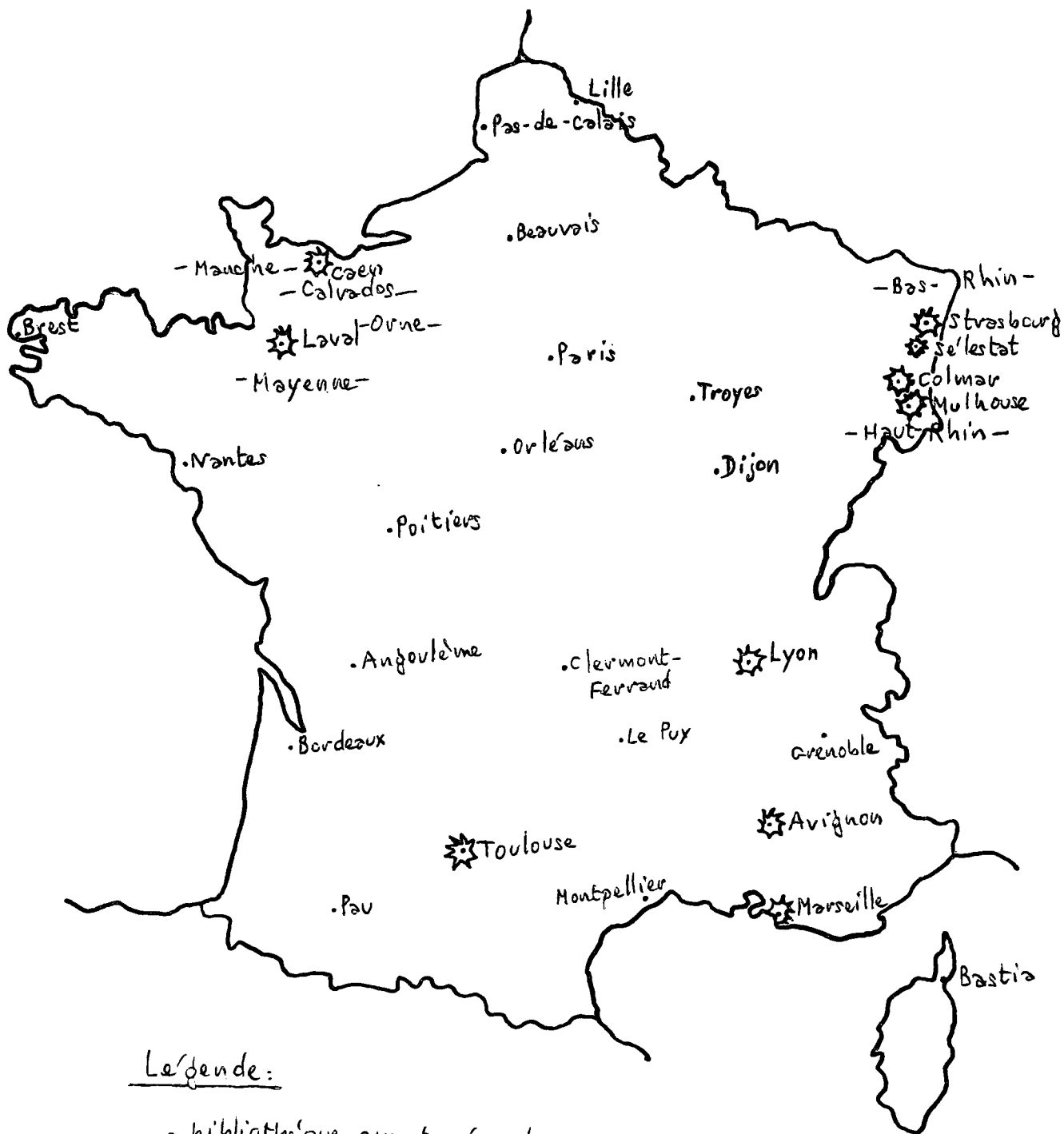
Les principales zones de concentration sont :

- la Normandie
- l'Alsace
- le Sud de la France, avec une densité moins importante.

Les villes les mieux pourvues en bibliothèques sonores (privées ou publiques) sont:

- Paris : pas de bibliothèque publique, mais les maisons-mères de toutes les associations.
- Lyon : B.M. ; Donneurs de voix ; A.V.H.
- Marseille : idem
- Certaines régions sont totalement démunies : le Nord, le Sud-Ouest et ces trois régions traditionnellement sous-équipées : la Bretagne, le Massif-Central, la Corse.

Voir la carte ci-après



Legende:

- bibliothèque ayant répondu négativement à notre enquête.
- ☆ bibliothèque sonore publique pour les aveugles.
- calvados - département desservi.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE
DES BIBLIOTHEQUES SONORES PUBLIQUES
POUR LES AVEUGLES

2) Caractéristiques

La plupart des bibliothèques recensées sont municipales. Seule celle de Colmar est une B.C.P.

La date de leur fondation est très récente, entre 1975 et 1981, qui a vu à elle seule la naissance de deux bibliothèques et la réalisation d'un nouveau projet.

Les fonds recouvrent la lecture publique (y compris science-fiction : Avignon, littérature pour enfants : Lyon ...), ainsi que les documentaires et ouvrages pédagogiques (Lyon, Marseille) . Les livres d'étude sont disponibles à la demande. Toutes les bibliothèques, sauf Lyon, réalisent des enregistrements sur commande ; Marseille y consacre même l'essentiel de son activité.

Les bibliothèques publiques sont les seules à acheter des cassettes pré-enregistrées.

Les cabines d'enregistrement, onéreuses, ont peu de succès.

Les revues sonores restent l'apanage des associations : elles réclament trop de travail.

Le nombre d'abonnés dépend surtout de l'ancienneté de la bibliothèque. Les villes où existent des écoles, centres de formation... ont une clientèle plus jeune (Lyon, Toulouse, Marseille). Sinon, les usagers sont des personnes âgées.

Les habitués du prêt direct résident dans la ville de la bibliothèque, mais ceux du prêt par correspondance se dispersent dans toute la région, voire à l'étranger.

La forme de catalogue la plus populaire est l'imprimé. Le catalogue en braille n'est consultable que sur place ; le catalogue sonore est testé par Caen et Toulouse ; Colmar et Laval projettent de le réaliser.

Il est généralement gratuit, à la différence des associations.

Trois bibliothèques (Caen, Lyon, Toulouse) ont un matériel d'écoute sur place, mais personne ne demande à s'en servir.

Si toutes assurent le prêt sur place, justification même de leur existence, le gros travail de manutention qu'exige le prêt par correspondance fait encore reculer la toute jeune bibliothèque de Lyon.

Voir le tableau ci-après

Principales caractéristiques des bibliothèques sonores publiques

Nom de la bibliothèque sonore	Date de fondation	Fonds	Genres représentés	Mode d'acquisition	Cabine d'enreg.	Revue sonore	Abonnés
B.M. Avignon	1975 municipalisée en 1977	1460 titres 7500 cassettes	lecture publique sciences humaines	auto-production	non	non	105
B.M. Caen	1978	2500 titres 12000 cassettes	lecture publique livres d'étude sur demande	auto-production séries Radio-France	oui	non	-
Colmar B.C.P. du Ht-Rhin	ca 1977	1000 titres 6000 cassettes	lecture publique	auto-production	non mais pièce calme équipée	non	100
B.M. Laval (e) Mayenne	prévue pour oct. 1982	30 titres	lecture publique livres s/ demande	repiquage des fonds de la B.M. de Caen séries commerciales auto-production	non	peut-être	60 à 80
B.M. Lyon	oct. 1981	360 titres	documentaires policiers livres enfants	auto-production séries Radio-France	non	non	40
B.M. Marseille	oct. 1981	241 titres	livres sur demande: -lecture publique -formation scolaire, univers. et profes.	auto-production	non	non	50
B.M. Toulouse	1977	700 titres 3500 cassettes	lecture publique quelques livres d'étude	séries Radio-France	non	non	232

(e) La B.M. de Laval n'étant pas encore ouverte, il ne s'agit que de prévisions.

Fin du tableau précédent

	Age des abonnés	Provenance géograph.	Catalogues	Prêt sur place	Ecoute sur place	Prêt par correspond.
B.M. Avignon	personnes âgées	Avignon et Sud-Est	noir	oui	non	oui
B.M. Caen	personnes âgées	Caen et Calvados	noir, braille, sonore	oui	oui	oui
B.C.P. Colmar	personnes âgées	Colmar et Haut-Rhin	noir, sonore(projet)	oui	non	oui
B.M. Laval	tous âges	Laval et Mayenne	noir, braille, sonore	oui	Equipement léger pour parcourir l'enregistrement	oui
B.M. Lyon	personnes âgées quelques étudiants quelques enfants	Lyon	noir, braille	oui	4 carrels	non
B.M. Marseille	tous âges	Marseille et Provence	noir	oui	non	oui
B.M. Toulouse	tous âges	Toulouse - Languedoc Italie	noir, braille, sonore	oui	5 cabines	oui

3) La coopération entre bibliothèques publiques

Contrairement aux associations privées, les bibliothèques publiques coopèrent spontanément entre elles et s'efforcent de créer des structures d'entraide au niveau régional.

Ainsi, la bibliothèque d'Avignon, plus ancienne, aide à s'installer celle de Marseille qui vient juste d'ouvrir.

La B.M. de Caen a une vocation régionale. Elle projette de s'élargir dès cette année aux trois départements de Basse-Normandie : Calvados, Manche, Orne, en utilisant des structures d'accueil des B.C.P.

Elle aide dès à présent à la création de la bibliothèque de Laval (Mayenne) qui repique une partie des cassettes de Caen pour monter son propre fonds de lancement. La bibliothèque de Laval a l'intention de coopérer avec la B.C.P. de la Mayenne, dont les bibliobus transporteront en permanence une quinzaine de cassettes.

La B.C.P. du Haut-Rhin (Colmar) et la B.M. de Mulhouse exploitent depuis peu un fonds commun. Le système sera bientôt étendu à la B.M. de Sélestat et à la B.C.P. du Bas-Rhin (Strasbourg), dont les bibliobus diffuseront des cassettes dans le milieu rural.

Les B.C.P. participent aux mêmes réseaux régionaux que les B.M. Elles représentent peut-être une solution d'avenir par la possibilité qu'elles offrent de diffuser des cassettes auprès d'une population campagnarde qui est actuellement moins bien desservie que la citadine.

III) Bibliothèques publiques et associations privées

Les relations qui les unissent sont souvent très lâches et marquées du sceau de l'indifférence. Néanmoins, elles sont parfois plus cordiales et s'appuient sur un échange mutuel de bons procédés : Laval, Lyon.

Dans certains cas, associations et bibliothèques publiques collaborent réellement ensemble : la bibliothèque municipale de Marseille est abritée par les locaux de l'association des Cannes blanches.

En revanche, à Colmar la B.C.P. abrite l'association des Donneurs de voix. Ce sont les bénévoles de l'association qui réalisent les enregistrements et tiennent les permanences, mais le personnel de la B.C.P. les aide dans la mesure de ses moyens. Les B.M. de Rambouillet, Vézinet... tiennent aussi leurs locaux à la disposition d'une association qui les anime. Un tel projet avait été élaboré par la B.M. de Marly-le-Roy, mais il n'a pas abouti, le Lion's Club ayant craint que son activité propre, masquée par les structures municipales, ne soit pas assez mise en valeur auprès du public.

Certaines associations vont même jusqu'à parrainer la création de bibliothèques municipales : celle de Caen a été créée en 1978 à l'initiative du club des Soroptimistes de Caen et soutenue par les dons du Lion's Club. Quant à la bibliothèque d'Avignon, fondée par le docteur Tupin et animée par l'association " La Voix des non-voyants", elle a été offerte à la municipalité par ses créateurs en 1977...

La coopération entre associations et bibliothèques publiques peut être très enrichissante ; il faudrait la développer davantage, car elle n'est encore que trop épisodique.

D E U X I E M E P A R T I E

Spécificité des bibliothèques sonores

A) UN MEDIA ORIGINAL : LA CASSETTE

I) L'avènement de la cassette :

Dans les bibliothèques pour mal-voyants, les documents sonores sont apparus les derniers.

Le livre parlé fut pour la première fois introduit en France, en 1935, par l'Association américaine pour les aveugles d'outre-mer. Il s'agissait alors d'enregistrements sur disques à sillons verticaux tournant à la vitesse de 33 tours-minute.

Pendant les vingt années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, la technique du livre parlé a été développée par l'Union des aveugles de guerre français qui a enregistré de nombreux ouvrages sur disques 78 t/m, puis 33 t/m, puis 16 t/m, puis sur bandes magnétiques en bobines. Désirant des enregistrements de bonne qualité, l'U.A.G. s'était équipée de matériel professionnel et s'était assuré la collaboration à temps plein de deux personnes rémunérées, sélectionnées pour la netteté de leur élocution et leur timbre de voix. Grâce à un accord entre l'U.A.G. et l'A.V.H., cette dernière a pu disposer de la production de ces ouvrages et constituer une bibliothèque sonore sur disques et bandes magnétiques en bobines comprenant près d'un millier d'ouvrages. Les bandes magnétiques présentaient un grand progrès par rapport aux disques (beaucoup moins fragiles, permettant de réaliser et de copier des enregistrements en un petit nombre d'exemplaires...) mais une absence de normalisation (nombre de pistes par bande, existence de deux vitesses de défilement : 9,5 et 4,75 cm/s) gênait les opérations de prêt.

Dans les années 1970, se généralisa la commercialisation des cassettes (ou audio-cassettes, ou mini-cassettes) : "un magasin contenant deux noyaux jumelés coplanaires, sur lesquels est enroulée une bande magnétique sonore miniaturisée, se déplaçant de l'un à l'autre. Le dispositif est conçu de façon à permettre une mise en place aisée sur un magnétophone sans manipulation de la bande" . (*) La cassette présente de nombreux avantages:

- simplicité de manipulation, utile quand les utilisateurs sont des personnes âgées et handicapées.

- légèreté des appareils de lecture qui sont aisément transportables.

(*) Association des Bibliothécaires français - le Métier de bibliothécaire - Paris: Promodis, 1979.

- encombrement réduit des documents.

- robustesse et légèreté, permettant l'envoi postal comme le transport en bibliobus.

- normalisation, facilitant le prêt à l'utilisateur et le prêt-inter.

Ses défauts :

- selon certains, les cassettes seraient plus sensibles à l'usure que les bandes : elles casseraient après dix ou quinze prêts, alors qu'une bande résisterait encore...

- à l'époque de leur création, leur qualité sonore était sensiblement inférieure à celle des bandes. C'est pourquoi, l'A.V.H. de Paris, dont le matériel date de quelques années, continue à faire les enregistrements originaux sur bandes pour obtenir une meilleure définition du son, et repique ensuite les copies sur cassettes. En fait, la technique de fabrication des cassettes a beaucoup évolué et, aujourd'hui, une cassette de bonne qualité est aussi performante qu'une bande.

L'avènement de la cassette provoqua un nouvel élan dans les bibliothèques sonores. L'A.V.H. développa une bibliothèque sonore de livres enregistrés sur cassettes, tout en continuant à exploiter son fonds sur bandes et sur disques. Les autres associations l'ont suivie dans cette voie. Il est encore possible de voir, dans les bibliothèques les plus anciennes, comme celle de l'A.V.H. de Lyon, les différentes strates témoignant de l'évolution technique du fonds : disques microsillons, bandes en bobines, cassettes. Disques et bandes sont toujours disponibles, mais en fait, ils ne sont guère demandés car ils nécessitent des appareils de lecture particuliers. Seules les cassettes figurent sur le catalogue imprimé. Le catalogue du G.I.A.A. présente, en revanche, autant de bandes que de cassettes ; c'est le seul organisme qui continue à enregistrer des livres sur bandes.

II) Le braille et la cassette :

Survenue plus tardivement, la cassette a souvent été opposée en termes de rivalité au média traditionnel des bibliothèques pour mal-voyants : le braille, écriture en relief créée par Louis Braille en 1829. Qu'en est-il exactement ?

1) Les inconvénients de la cassette

- nécessité d'un appareil de lecture :

Alors que la lecture d'un texte en braille s'effectue directement, par le seul intermédiaire du sens du toucher, la lecture d'un texte sur cassette exige l'emploi d'un intermédiaire : le magnétophone.

Au début des bandes sonores, les magnétophones étaient rares et chers

aussi certaines associations devaient-elles en prêter à leurs abonnés les plus démunis. Actuellement, l'emploi de ces appareils s'est popularisé et leur possession ne pose plus de problèmes.

En revanche, l'utilisation, quoique fort simple, peut en être considérée comme difficile pour des personnes âgées qui se trouvent privées de la vue et dont l'habileté manuelle est très diminuée. C'est en fait la cassette qui souffre le plus de leurs manipulations maladroites : bande brisée, nouée, mal enroulée... Une vérification, même sommaire, complétée d'une remise en état, est donc indispensable lors du retour des cassettes à la bibliothèque, ce qui nécessite beaucoup de temps et de personnel.

- difficulté d'une lecture séquentielle du texte :

Le support qu'est la bande magnétique, en bobine ou en cassette, impose une lecture linéaire du texte : pour accéder à une seule information, il faut écouter toute la bande... isoler un passage précis du texte ne s'effectue qu'au prix de longs tâtonnements. Aussi, la bande est-elle un support assez inconfortable pour conserver les textes qui nécessitent une lecture séquentielle (comme justement les catalogues de bibliothèques sonores). C'est d'ailleurs pour cette raison que les informaticiens ont abandonné la bande magnétique au profit de la disquette...

- l'intermédiaire d'un enregistrement est un obstacle à qui recherche un contact direct avec l'oeuvre :

Le rythme de la lecture est imposé arbitrairement par le narrateur : l'auditeur ne peut pas sauter à son gré des passages inintéressants, écouter comme on lit en diagonale, ni au contraire flâner, s'attarder plus longuement sur une page complexe ou savoureuse pour la comprendre ou l'apprécier... Le ton du lecteur ne peut être neutre : il fixe une fois pour toutes l'interprétation du texte, alors que la plupart des oeuvres littéraires peuvent et doivent être ressenties par chacun avec sa sensibilité propre.

- l'audition est souvent soporifique :

Beaucoup de personnes âgées avouent s'endormir en écoutant ronronner une cassette. Un ton neutre et monocorde du lecteur accentue naturellement le phénomène. Un bon lecteur, pour conserver l'attention de ses auditeurs, doit savoir parer sa voix d'inflexions vivantes et variées, ne pas suivre un rythme uniforme et délimiter par de brèves pauses vocales paragraphes et chapitres.

La bibliothèque d'hôpital de Bordeaux a même inclus dans le texte de brefs intermèdes musicaux pour en rompre la monotonie. C'est une bonne solution à condition de choisir un thème musical en harmonie avec le texte, mais bien sûr :

elle n'est applicable qu'à un fonds restreint ; absolument pas à une bibliothèque sonore publique.

2) Les avantages de la cassette

- un moindre encombrement

Elle est beaucoup moins encombrante que le braille : la transcription de "Autant en emporte le vent" de Margaret Mitchell en braille représente 34 volumes, c'est-à-dire 2,43 m. de rayonnages ; en revanche, sa transcription sonore, avec 29 cassettes de 90 mn, n'encombre que 0,49 m. de rayonnages. Les "Misérables" de Victor-Hugo correspondent à 54 gros volumes en braille, mais à seulement 34 cassettes de 90 mn.

La transcription sur cassettes est certes plus encombrante que le livre imprimé : un titre représente de 2 à 16 cassettes, avec une moyenne de 6, sans compter quelques monstres comme le "Napoléon" de Castellot sur 34 cassettes. Mais elle l'est nettement moins que le braille.

Cela n'est pas sans incidence sur le prêt : il est impossible de prêter la Bible en braille en une seule fois à un abonné : elle représente 33 volumes, soit 2,5 m. de rayonnages et un poids de 40kg ; il faut fractionner le prêt, réserver le reste de l'ouvrage à l'utilisateur pour qu'il puisse le lire en entier, mais en attendant, en frustrer les autres lecteurs... Tandis qu'un ouvrage sur cassettes peut presque toujours être communiqué dans son intégralité que ce soit directement ou par prêt-inter.

- rapidité d'exécution

Les procédés manuels de reproduction du braille sont très lents: une page noire correspond à quatre pages en braille et coûte une heure de travail. Aussi, les ouvrages ne sont-ils transcrits qu'en un exemplaire, deux au plus. Les éditeurs en braille ne peuvent répondre assez vite à toutes les demandes de transcription, ce qui est catastrophique dans le domaine des livres à la demande et des livres "d'actualité" : programmes scolaires, nouveautés scientifiques... Il existe actuellement des procédés automatisés de reproduction (système informatisé...) qui réduisent considérablement les délais de transcription mais seuls les centres les plus importants les utilisent car ils sont encore très onéreux.

En revanche, les délais de production d'un ouvrage sonore sont beaucoup plus courts: la transcription de l'ouvrage ne dure que le temps de le lire...

A l'A.V.H. de Paris, on évalue ainsi les délais de transcription: à partir du moment où le titre est choisi, il faut de une à trois semaines pour le faire enregistrer par l'un des bénévoles, une semaine pour effectuer les repagages, une semaine pour étiqueter et équiper les cassettes ; bref, le délai entre la parution du livre imprimé et la mise en service de sa transcription

sonore prend en moyenne un mois à un mois et demi. Une transcription en braille par des procédés automatiques prendra deux à trois mois, par des procédés manuels, six mois et plus.

Les livres sur commande, dont la réalisation est attendue avec impatience par le demandeur, peuvent être transcrits sur cassettes avec une plus grande rapidité : il n'est pas rare qu'une association réalise pendant le week-end la version sonore du cours d'informatique dont un étudiant a un besoin urgent... Cette rapidité de transcription explique que les organismes qui diffusent des revues d'actualité préfèrent généralement le sonore au braille : le premier hebdomadaire pour déficients visuels a été un enregistrement partiel de la sélection hebdomadaire du "Monde". Actuellement, le docteur Tupin, l'A.V.H de Paris et celle de Lyon, le G.I.A.A.... diffusent plusieurs revues sur cassettes.

Pour sa version du "Monde", le G.I.A.A. n'envoie pas ses cassettes enregistrées à ses abonnés ; ce sont ceux-ci qui adressent à l'association les cassettes vierges qu'elle leur renverra enregistrées, et qu'ils peuvent, après lecture, effacer puis renvoyer à nouveau...

- nombre potentiel d'utilisateurs plus large -

Peu d'aveugles utilisent le braille : au Québec, la clientèle potentielle pour le braille ne dépasse guère 1200 personnes pour une population de 20.000 handicapés visuels. A la bibliothèque de Marseille, trois abonnés sur cinquante lisent le braille.

C'est que le braille est une écriture; il nécessite donc un effort de déchiffrage permanent, ainsi qu'un apprentissage préalable assez long. La plupart des aveugles sont des personnes âgées dont la vieillesse a causé la cécité et qui n'ont plus ni le goût, ni la possibilité d'apprendre. Avec les cassettes, il leur suffit d'écouter : aucun décodage n'est nécessaire.

3) Le braille et la cassette : concurrents ou alliés ?

a) Les domaines de prédilection des deux media :

Les deux media suivent actuellement deux grandes orientations différentes:

- Le braille : instrument de base de la formation scolaire et professionnelle. L'apprentissage de cette écriture représente une gymnastique intellectuelle bénéfique à l'élève. Le braille permet la lecture séquentielle et favorise l'acquisition d'une orthographe et d'une syntaxe correctes. Il s'adapte à la transcription des mathématiques, de la musique, de la physique et ménage la possibilité d'écrire soi-même sa correspondance, ses devoirs scolaires..., et de se relire au fur et à mesure.

C'est un média convenant particulièrement à la transcription de textes dont le contenu est difficile à assimiler oralement et ne se périme pas rapi-

dement (ce qui permet de compenser, pour la durée de vie de l'ouvrage, la lenteur de sa transcription). Il est donc employé avec profit pour les livres de référence, les encyclopédies, les traités, certains manuels.....

D'ailleurs, les écoles de rééducation, formation... pour les jeunes aveugles possèdent toutes un fonds d'ouvrages pédagogiques en braille. En revanche, quand elles utilisent des cassettes, elles se contentent de les emprunter auprès d'une bibliothèque publique ou d'une association...

Le braille reste donc indispensable pour les mal-voyants, autant comme discipline intellectuelle que par le contenu de ses fonds.

- La cassette : instrument privilégié de la culture générale et de la distraction. Toute bibliothèque, même modeste, peut utiliser ce procédé car il est relativement peu onéreux et ne nécessite pas un personnel hautement qualifié (sachant lire et écrire le braille dans sa version intégrale ou abrégée), transcrire les notes de musique et symboles mathématiques...), alors que seuls les principaux centres bénéficient des coûteux procédés mécaniques permettant de reproduire le braille à un rythme acceptable.

Sa rapidité de réalisation lui permet d'enregistrer très vite les "livres d'actualité" : revues, prix littéraires, informations scientifiques et techniques, "quick-sellers"... , les livres à la demande qui répondent à un besoin individuel urgent, et ceux dont le contenu se périme rapidement : programmes scolaires, cours universitaires... (ils ne justifieraient pas une longue et coûteuse transcription en braille).

Se reproduisant vite et à peu de frais, convient aussi pour les documents que l'on doit communiquer à un grand nombre d'exemplaires : best-seller, grands classiques littéraires, vulgarisation historique..., ce qui la rend extrêmement populaire auprès du grand public.

La différence qui existe entre les domaines de prédilection de ces deux media se retrouve aussi entre leurs publics respectifs : le braille est essentiellement utilisé par des individus jeunes, à la cécité précoce : enfants scolarisés, adultes actifs..., désireux d'apprendre, de s'informer et de se cultiver. La plupart trouve un complément d'information dans la bibliothèque sonore. La cassette touche le public jeune précédemment décrit, mais aussi une population importante de personnes âgées à la cécité tardive, ne cherchant que l'évasion et la distraction.

Il semble que la cassette bénéficie d'un éventail de possibilités, théoriquement plus large que le braille, en ce qu'elle convient aussi bien à la littérature de loisirs en ce qu'elle a de plus éphémère et superficiel (A.V.H.) qu'aux documents de formation scientifique et universitaire en ce qu'ils ont de plus ardu et finement spécialisé (G.I.A.A.).

Cependant, ce domaine a été jusqu'ici un peu négligé par rapport au premier, ce qui confère à la cassette cette image de marque "populaire" plus que "pédagogique" que nous venons de constater. Mais, actuellement, les jeunes

bibliothèques publiques (Marseille, Lyon...) développent leur fonds documentaire à l'instar du G.I.A.A. ; la répartition des genres entre les deux grands media dans les bibliothèques pour aveugles va sans doute évoluer progressivement ; la cassette va peu à peu investir le domaine documentaire, mais elle y cohabitera néanmoins avec le braille, qui continuera d'apporter à l'utilisateur les avantages qui lui sont propres.

b) Un exemple de cohabitation entre les deux media dans un même organisme : l'A.V.H. de Paris :

Le braille y est considéré comme le support privilégié de la formation scolaire et universitaire : littérature générale, ouvrages pratiques, beaux-arts, sciences et techniques, ouvrages pédagogiques...

La bibliothèque sonore se consacre à la littérature de distraction: prix littéraires, histoire, romans policiers...

La bibliothèque braille a 4500 abonnés, la bibliothèque sonore:6000. Le taux de prêt de la bibliothèque braille a légèrement diminué depuis la création en 1971 du service des cassettes. L'association se refuse à créer un fonds pour enfants et adolescents, car elle craint de les détourner ainsi de l'apprentissage du braille . Ce qui nous conduit à nous poser le problème des jeunes face aux deux media : la cassette est d'un abord plus facile qui séduit les enfants au détriment du braille.

Le braille et la cassette, loin d'être rivaux, sont en fait complémentaires.

B) LES PROBLEMES INHERENTS AUX BIBLIOTHEQUES SONORES

I) Le droit d'auteur : (1)

En France, la réglementation du droit d'auteur se réfère à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

C'est à cette loi que contreviendraient les associations si elles reproduisaient les cassettes et les diffusaient sans solliciter des auteurs et des éditeurs la cession officielle des droits d'auteur.

Chacune des grandes associations (A.V.H. et G.I.A.A.) a signé avec les auteurs et éditeurs un protocole d'accord stipulant qu'elles recevaient l'autorisation de reproduire et diffuser sur support magnétique des oeuvres éditées, contre un paiement symbolique et l'assurance que la diffusion ne toucherait que les aveugles, à titre gracieux et pour une utilisation strictement privée. Il est fait mention de cette autorisation au début de chaque cassette.

Contraintes

L'enregistrement des cassettes doit être réalisé par des bénévoles. S'il s'agit d'un comédien connu, il doit rester strictement anonyme.

L'auditeur ne doit pas recopier la cassette, même pour un usage privé

Les cassettes ne doivent pas être prêtées à des associations à l'étranger qui pourraient les "pirater".

L'écoute publique est interdite.

Les grandes associations sont satisfaites de ce protocole.

En revanche, les petites bibliothèques désireraient une nouvelle loi sur le droit d'auteur qui leur éviterait de solliciter une autorisation pour chaque ouvrage à enregistrer.

Exemple canadien (2)

Le groupe de travail sur le service de bibliothèques aux handicapés, en 1974, sous l'égide de la bibliothèque nationale du Canada a proposé une modification de la loi en vue d'exempter de droit d'auteur les ouvrages destinés aux handicapés.

A l'appui de leur demande, ils invoquent les raisons suivantes:

- " La production et la distribution de documents spéciaux à l'usage
- " des handicapés répondent à un besoin urgent sur les plan national,
- " culturel et éducatif .
- " La production et la distribution de ces documents sont des services
- " bénévoles.
- " Elles ne constituent pas une concurrence commerciale avec les édi-
- " teurs , étant donné que le lecteur handicapé qui ne peut utiliser
- " les imprimés ordinaires n'achètera pas les documents publiés sous
- " la forme originale et que la production commerciale de documents
- " spéciaux pour les handicapés est pratiquement inexistante au Canada.
- " On s'efforcera de limiter le prêt de documents spéciaux aux personnes
- " qui ne peuvent utiliser les imprimés traditionnels et d'empêcher
- " l'utilisation et la reproduction non autorisées de ce document.

En attendant la nouvelle loi, le groupe de travail recommande que la bibliothèque nationale tienne à jour un registre central des ouvrages pour lesquels l'affranchissement du droit d'auteur a été obtenu afin d'éviter aux associations des démarches inutiles.

Pays nordiques (Suède et Norvège)

Les pays nordiques se sont engagés à ce que certains organismes soient autorisés gracieusement à transcrire des oeuvres éditées pour les rendre accessibles aux aveugles, à condition que ceux-ci en soient les seuls bénéficiaires (décret du 2 juin 1961)

(2) Groupe de travail sur le service de bibliothèque aux handicapés : rapport. Ottawa : Bibliothèque Nationale du Canada, 1976.

(1) WISTRAND (Hugo).- Paris: éd. Montchrestien, 1968.- p. 393-395.

II) Le bénévolat :

1) Importance du bénévolat dans les bibliothèques sonores

Le personnel bénévole est tout particulièrement présent dans les bibliothèques d'associations, où il assure non seulement l'enregistrement des textes, mais aussi l'emballage et l'envoi des cassettes, le secrétariat, la comptabilité...

Les sièges des grandes associations s'attachent néanmoins les services de quelques personnes rémunérées. Elles remplissent généralement des fonctions nécessitant à la fois une certaine qualification (dactylographie, entretien des appareils d'enregistrement...) et une présence à temps complet, deux conditions que l'on ne peut guère exiger d'un bénévole. Elles travaillent en bonne harmonie avec le reste du personnel et il n'est pas rare de les voir continuer leur tâche en qualité de bénévole après leur mise à la retraite..

Dans les bibliothèques publiques, le personnel bénévole se réduit essentiellement aux donateurs de voix. Les activités bibliothéconomiques, de gestion, de comptabilité, de secrétariat et de direction sont assurées par le personnel salarié de la bibliothèque.

2) Qui sont les lecteurs bénévoles ?

Ils proviennent de la même aire géographique que les abonnés ; il s'agit essentiellement de retraités, qui sont les seuls à disposer de tout leur temps.

A la B.C.P. de Colmar, par exemple, on compte 100 abonnés pour 200 donateurs de voix, dont cinquante sont réguliers et viennent surtout du milieu enseignant.

3) Le bon lecteur bénévole et le... moins bon :

a) Le bon lecteur: On attend d'un bon lecteur bénévole:

- la possession d'un magnétophone quand la bibliothèque ne bénéficie pas d'un studio d'enregistrement.

- une voix claire, bien posée, une diction nette.

- une certaine disponibilité et beaucoup de persévérance : un livre comme "l'Allée du Roi" de Françoise Chandernagor représente 500 pages, ce qui correspond à 30 h. d'enregistrement !

- une motivation suffisante... et saine.

b) L'autre.....: Malheureusement certains défauts se rencontrent fréquemment:

- avec l'âge, beaucoup de bénévoles ont une voix trop faible, qui reste inaudible.

- une voix mal posée, neutre et impersonnelle ou encore monocorde, nuit à la qualité de l'enregistrement.

- un manque de persévérance : beaucoup abandonnent après quelques essais.

- une motivation faible ...ou un peu malgaine: tous les responsables de bibliothèques sonores connaissent la race de ces riches et mûrissantes oisives qui viennent en fait jouer à la bibliothèque le rôle des anciennes "dames de charité" : égocentriques, autoritaires et velléitaires, elles cherchent surtout à se mettre en valeur et exigent que l'on s'occupe exclusivement d'elles.

En fin de compte, parmi les personnes qui se présentent spontanément à la bibliothèque, il en est peu qui remplissent les conditions requises pour faire de bons lecteurs.

4) La participation des handicapés visuels à l'activité de la bibliothèque

Les aveugles participent déjà à la vie de la bibliothèque en tant qu'usagers ; ils sont représentés dans les comités de lecture et, dans le cas des associations privées, dans les conseils d'administration (celui de l'A.V.H. comprend, statutairement, au moins autant d'aveugles que de voyants ; le secrétaire général est désigné parmi les membres aveugles). Ils peuvent également y travailler comme n'importe quel autre bénévole : à l'A.V.H. de Paris, on rencontre des amblyopes au service de l'équipement des cassettes, à celui du repiquage... Le service de prêt est entièrement assuré par des aveugles ; tous leurs fichiers sont en braille. En ce qui concerne les commandes, ils lisent le courrier en braille et reçoivent les communications téléphoniques ; les lettres en noir sont dépouillées par une unique secrétaire voyante.

La B.M. de Caen doit beaucoup à l'activité de M. Jamet, mal-voyant.

Le docteur Tupin, aveugle de guerre, a fondé en 1975 la bibliothèque sonore d'Avignon et l'a animée jusqu'à ces derniers temps. A titre personnel, il a créé un ouvrage sonore original: "La Provence", et publie une revue pour enfants.

Au Québec, l'Institut Nazareth et Louis-Braille compte dix employés à plein temps dont cinq sont des handicapés visuels. Ces derniers apportent à la bibliothèque, que ce soit à titre professionnel ou gracieux, une excellente compréhension des besoins des usagers mal-voyants. Quant à la possibilité de les engager en tant que personnel rémunéré, elle permettrait à certaines administrations et collectivités locales, d'atteindre enfin le quota de salariés handicapés qui leur est imposé par la loi.

5) La motivation des bénévoles

Le docteur Tupin, d'Avignon, développe une théorie intéressante sur le bénévole : à ses yeux, celui-ci est avant tout une "personne à problèmes", opinion que partage Mme Le Bègue, de Lyon. Leur problème peut être d'ordre affectif (perte d'un être cher), social (inadaptation au milieu)... La personne tent alors d'oublier ou de surmonter ses problèmes en se penchant sur ceux de plus malheureux qu'elle : réaction très saine que le bibliothécaire ne peut qu'encourager ; en quelque sorte, il s'agit d'une psychothérapie par le bénévolat...

C'est là une conception originale et enrichissante du bénévolat, substituant au don gratuit la notion d'échange. La théorie présente un intérêt certain, bien qu'elle reste discutable : certains sont bénévoles par conviction idéologique tout à fait désintéressée; ainsi les enseignants qui prolongent pendant leurs loisirs la mission éducatrice qui est la leur ; d'autres, parce qu'un parent ou un ami étant aveugle, ils ont été sensibilisés à ce genre de problème ; d'autres encore par amour de la littérature, passion qu'ils ambitionnent de faire partager aux autres ; d'autres, enfin, parce que c'est la mode...

Le docteur Tupin ne refuse jamais un enregistrement, même quand celui-ci est exécrable, afin de ne pas désappointer le bénévole; mais, bien sûr, il ne fait repiquer que les bons enregistrements. Attitude peut-être excessive en ce qu'elle fait gaspiller beaucoup de temps et de bandes magnétiques.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il est délicat de refuser un mauvais donneur de voix ; il faut user de beaucoup de diplomatie pour essayer de l'orienter vers une autre activité: participation au prêt par correspondance, à l'équipement des cassettes... Ces activités sont moins recherchées par certains bénévoles, car elles leur apparaissent comme moins prestigieuses, mais ce n'est pas le cas général. S'il s'agit d'une association privée, il leur reste toujours la possibilité de contribuer financièrement à l'activité qu'elles veulent soutenir : ainsi, à la B.C.P. de Colmar, une personne qui n'avait pu enregistrer à cause d'une voix mal posée, a offert plusieurs magnétophones à l'Association.

6) Pour ou contre le bénévolat des donneurs de voix ?

a) les lecteurs bénévoles (*)

- avantage : leurs services sont gratuits

- inconvénients:

- ils ne sont pas toujours disponibles au moment où l'on a besoin d'eux.
- ils ne disposent pas toujours de beaucoup de temps et enregistrent leur livre en plusieurs séances.
- on ne peut imposer un livre à un lecteur bénévole même si l'enregistrement est urgent.
- de nombreux bénévoles n'ayant suivi aucune formation, la qualité de l'enregistrement laisse souvent à désirer.

b) les lecteurs rémunérés

- avantages:

- ils travaillent de façon régulière.
- ils enregistrent les livres sans critère de préférence personnelle.
- Consacrant toute leur activité à l'enregistrement, ils transcrivent davantage de livres en un même délai.
- On ne peut pas perdre trop de temps à sélectionner, puis

former de nombreux et éphémères bénévoles, tandis que l'investissement se révèle rentable à moyen terme avec les lecteurs rémunérés qui, eux, restent à demeure; la qualité des enregistrements s'en trouve améliorée.

- inconvénients:

. ils coûtent très cher à la bibliothèque.

Le personnel rémunéré, bien sélectionné et bien formé, produit des enregistrements d'une qualité supérieure ; il peut servir à former et à encadrer un personnel bénévole. En revanche, l'emploi de personnel bénévole est beaucoup moins dispendieux, et le fait que le bénévole considère son activité comme un don gratuit contribue à créer une ambiance plus favorable.

7) La réponse apportée par le Québec à cette question

Il peut être utile de considérer de quelle façon un autre pays peut réagir face aux mêmes problèmes que nous.

La principale bibliothèque sonore du Québec est celle de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, à Longueuil. Fondée il y a douze ans, elle met actuellement 1.500 titres reproduits en trois exemplaires à la disposition de ses 500 abonnés.

Le service du livre parlé ne compte qu'un très petit nombre de bénévoles. L'expérience y a en effet démontré que pour obtenir une lecture valable, il faut presque nécessairement recourir aux services de personnes ayant une formation dans le domaine de la lecture à haute voix. Un projet ose-Arts a permis de retenir, pour un an, les services de trois comédiens, et le programme d'emploi d'été des jeunes, du gouvernement canadien, a rendu possible l'embauche de neuf étudiants de l'École Nationale de Théâtre et du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, durant une période de quatorze semaines.

Les canadiens français accordent une place prépondérante au personnel rémunéré dans la plus grande et la plus prestigieuse de leurs bibliothèques sonores.

8) Les bibliothèques françaises face au problème du bénévolat

Les bibliothèques françaises accordent, quant à elles, une indiscutable préférence aux donateurs de voix bénévoles.

Cette préférence est essentiellement due à la prédominance longtemps exercée par les associations privées en matière de bibliothèques sonores. En effet, ces associations sans but lucratif, reposent par nature sur le don gratuit que font certains de leurs biens et de leur temps. Pourquoi iraient-elles payer pour obtenir ce qui leur est offert spontanément? Comment d'ailleurs pourraient-elles financer le volume imposant de leur production annuelle, alors qu'elles éprouvent les plus grandes difficultés à équilibrer leur budget, dont les recettes proviennent uniquement des dons et des subventions?

Quant aux bibliothèques publiques, elles ont jusqu'à présent suivi la voie tracée par leurs aînées.

A ses débuts, une association comme l'Union des aveugles de guerre a pu employer à plein temps deux salariés choisis pour la netteté de leur élocution, afin de préserver la qualité des enregistrements. Cette association avait pu bénéficier d'importantes subventions, mais, l'A.V.H., qui a recueilli son héritage, n'a pu cependant continuer cette pratique, car l'accord passé avec les éditeurs, relative aux droits d'auteur, stipule nettement que la production et la diffusion des documents sonores doivent rester des services bénévoles.

Actuellement, tout permet de penser que pour des raisons d'ordre financier et économique, le bénévolat des donateurs de voix continuera d'être l'un des principes de base de l'organisation des bibliothèques sonores en France. A une époque où tout service est monnayé, il apparaît comme un moyen inappréciable d'alimenter une activité qui, par définition, ne recherche aucun profit. Cependant, il ne doit en aucun cas constituer un alibi permettant aux autorités de tutelle (Etat, collectivités locales...) de refuser d'affecter aux bibliothèques publiques le personnel qualifié qui leur est nécessaire.

Le bénévolat ne doit pas jouer le rôle d'un "hersatz" de l'emploi rémunéré, mais au contraire celui d'un complément original et dynamique.

III) L'absence de coopération entre les divers organismes concernés

Comme nous l'avons vu, associations privées et bibliothèques publiques, même lorsque leurs rapports sont cordiaux, ne travaillent que rarement ensemble; les bibliothèques publiques essaient spontanément de s'allier entre elles, mais il leur faut encore institutionnaliser et systématiser des relations trop souvent épisodiques; quant aux associations privées, elles n'ont que trop tendance à se déchirer entre elles.

Il résulte de cette situation que, malgré quelques tentatives louables dont les bibliothèques publiques ont presque toujours l'initiative, chacun travaille chez soi et pour soi, en ignorant presque tout de ce que fait son voisin... A l'heure où l'on essaie de coordonner l'action de toutes les bibliothèques classiques pour la rendre plus efficiente, cet état de fait apparaît comme un regrettable archaïsme. Seules les bibliothèques publiques, émanations du pouvoir de l'Etat et des collectivités territoriales, peuvent tenter de jeter les bases d'une coopération fructueuse entre toutes les bibliothèques concernées, car elles sont les seules à dominer les querelles stériles et les rivalités personnelles qui opposent les associations privées, et les seules à être en mesure d'élever des ambitions culturelles strictement locales à un niveau national.

1) Recensement systématique des organismes concernés et établissement de statistiques

Il n'existe actuellement aucune liste exhaustive des bibliothèques

sonores en France. Il est absolument indispensable de posséder un recensement précis et détaillé de toutes les bibliothèques existant sur le territoire français, quels que soient leurs statuts, l'importance et la nature de leur fonds. Cette recherche devrait aboutir à l'édition d'un annuaire régulièrement remis à jour. Il serait utilement complété par l'adresse des principales associations d'entraide, écoles, centres de rééducation, revues..., concernant les handicapés visuels, ce qui permettrait d'établir plus aisément le contact avec eux pour résoudre les problèmes locaux.

Ce recensement est indispensable:

- pour que les pouvoirs publics aient une vue d'ensemble de la situation française, afin d'analyser et de remédier aux lacunes du réseau territorial, en créant de nouvelles bibliothèques publiques aux endroits les plus démunis, pour combler les "déserts culturels" et en soutenant les bibliothèques déjà existantes afin que leur rayonnement régional s'intensifie.
- pour que les bibliothécaires puissent entrer plus facilement en contact les uns avec les autres, afin de discuter ensemble de leurs problèmes communs.
- pour orienter un demandeur vers un autre fonds ou pratiquer le prêt-inter

2) Rédaction de catalogues collectifs

Pour effectuer un véritable contrôle bibliographique national, l'échange systématique des catalogues n'est qu'un pis-aller. Il est en fait nécessaire de réaliser un véritable catalogue collectif réunissant toutes les bibliothèques françaises afin de développer le prêt-inter et élaborer une politique nationale d'acquisition.

Dans un premier temps, ce catalogue pourra n'être que régional.

Le braille étant coûteux et le sonore incommode, il pourrait être réalisé sous forme imprimée, car il ne sera guère utilisé que par le personnel des bibliothèques. Une mise à jour régulière étant aussi indispensable que pour les bibliothèques classiques, la solution d'avenir réside dans l'informatique...

3) Elaboration d'une coordination des politiques d'acquisition

La concertation en vue d'un programme national d'acquisition est un concept familier aux bibliothèques publiques, mais étranger aux associations privées qui veillent jalousement à leur indépendance. Une structure trop rigide pourrait d'ailleurs avoir des effets négatifs.

a) Généralisation dans les bibliothèques publiques d'une politique d'acquisition complémentaire de celle des associations :

Quand une bibliothèque publique s'implante dans le champ d'influence d'une association privée, elle doit tenir compte de la nature des fonds que celle-ci tient à la disposition du public, afin de ne pas recréer inutilement un fonds similaire.

La plupart des associations s'orientant vers la lecture publique, les plus récentes bibliothèques publiques se trouvent amenées à compenser cette tendance en privilégiant leur fonds documentaire.

b) Harmonisation des politiques d'acquisition entre les bibliothèques publiques, d'après l'expérience des CADIST :

Une action similaire à celle des CADIST est envisageable : après concertation préalable, chaque bibliothèque choisirait un domaine documentaire particulier et réaliserait les acquisitions nécessaires dans ce domaine. Cette harmonisation des politiques d'acquisition contribuerait à rattraper notre retard en documentation sonore pédagogique, scientifique et technique, en permettant d'assurer -théoriquement- la présence sur le territoire français d'au moins un exemplaire de chaque ouvrage essentiel, disponible par prêt-inter

4) Développement du prêt-inter :

Celui-ci existe déjà à un stade embryonnaire entre certaines bibliothèques publiques ; la B.M. de Caen projette d'intensifier le prêt-inter dans la Basse-Normandie... Il s'agit d'institutionnaliser et systématiser une pratique jusqu'ici sporadique et de l'étendre au réseau privé, grâce aux catalogues collectifs régionaux. Par l'intermédiaire du transport postal sous franchise, certaines bibliothèques comme Lyon, qui possèdent leurs titres en trois exemplaires, voient leur troisième exemplaire souvent inutilisé: il était destiné à l'écoute sur place, mais celle-ci est inexistante; cet exemplaire, actuellement surnuméraire pourrait être rentabilisé par le prêt-inter.

5) Médiation des bibliothèques publiques entre les diverses associations privées :

Les diverses associations privées se dénigrent du mieux qu'elles peuvent. Il existe bien sûr des exceptions localisés : à Caen, la filiale de l'A.V.H. et celle de la Croisade des aveugles entretiennent de bonnes relations. Il est vrai qu'elles ont eue l'intelligence de se partager leur domaine (l'une à la ville, l'autre le département) afin de ne pas entrer en concurrence directe.

Mais dans l'ensemble, la coopération reste lettre morte, même si les responsables des grandes associations se réunissent une fois par an. Deux associations, par exemple, (l'A.V.H. et le G.I.A.A.), dépensent du temps et de l'argent pour enregistrer le même périodique : "la Recherche"...

Dans le cadre d'une coopération accrue entre les associations et les bibliothèques publiques, ces dernières serviront tout naturellement d'intermédiaires entre les diverses associations. Les associations privées en oublieront-elles pour autant leurs griefs et parviendront-elles à se réconcilier et à travailler de concert en vue d'un même but ?

6) Instauration de relations internationales :

Plusieurs bibliothèques desservent quelques abonnés étrangers: Toulouse et l'Italie, Colmar et l'Allemagne ... L'A.V.H. envoie des cassettes dans tous les pays de langue française: Belgique, Suisse, Algérie, Canada, Afrique francophone, ainsi qu'aux U.S.A.

Elles rencontrent certains problèmes: l'interdiction des éditeurs de prêter des cassettes à des associations étrangères ; les différences de langues, les délais de transport, pour les pays éloignés: la franchise postale ne s'applique qu'aux transports par bateau; il est évident qu'on ne peut guère envoyer jusqu'aux U.S.A. ou au Canada, par ce moyen, un "ouvrage d'actualité" qui serait périmé avant d'être arrivé.

Certaines initiatives individuelles n'en sont pas moins dignes d'être signalées : ainsi, le docteur Tupin a publié un ouvrage sonore original: "La Provence", sur douze cassettes, qu'il distribue aux principaux pays francophones afin de leur faire découvrir les richesses de sa région. Il aurait aimé que les autres associations fassent de même et lui renvoient des ouvrages sur leurs pays respectifs. Ce système d'échange permettrait à chacun de se constituer à peu de frais un intéressant fonds de documentation sur les pays étrangers. Mais, pour le moment, aucune association n'a encore répondu à son attente.

Les relations que les bibliothèques sonores françaises établiraient avec celles de l'étranger permettraient, en particulier, d'aider au développement culturel des états africains d'expression française.

IV) Lacunes en documentation pédagogique, scientifique et technique :

Nous avons déjà constaté que l'ensemble des fonds disponibles en France est principalement orienté vers la lecture publique et nous y avons relevé certaines lacunes:

- de documentaires en général, surtout d'un niveau supérieur à la simple vulgarisation.
- d'ouvrages dans le domaine des sciences exactes et appliquées: mathématiques, physique, chimie.
- d'ouvrages pédagogiques, qu'il s'agisse de formation scolaire, universitaire ou professionnelle.
- d'ouvrages sonores originaux, qui ne soient pas seulement la transcription sur cassette d'un texte imprimé.
- d'ouvrages en langues étrangères et en langues régionales, dont on constate l'actuel renouveau.
- de revues tenant les abonnés au courant de l'actualité politique, scientifique, littéraire...

Actuellement, le G.I.A.A. est la seule association à constituer et à diffuser un fonds essentiellement documentaire, abordant les sciences hu-

maines comme les sciences exactes, et à transcrire de nombreux ouvrages pédagogiques sur la demande des intéressés. Lyon, Marseille... manifestent l'intention de poursuivre une politique similaire. Si les nouvelles bibliothèques publiques s'engagent dans cette voie, le handicap que constitue pour le mal-voyant son actuelle difficulté d'accès à l'information culturelle, technique et professionnelle s'amointrira considérablement. Un tel résultat ne pourra être atteint que grâce à une coopération des bibliothèques publiques entre elles et avec les organismes éducatifs concernés : écoles, universités, centres de formation...

La production d'ouvrages en langues étrangères ou vernaculaires doit être entreprise malgré la difficulté pour certains idiomes de trouver des lecteurs compétents.

Quant à la création de revues et d'ouvrages sonores originaux, elle s'inscrit tout naturellement dans le cadre de l'animation de la bibliothèque par ses usagers les plus dynamiques.

V) Fermeture des bibliothèques sonores aux mal-lisants :

De nombreuses bibliothèques sonores exigent au moment de l'inscription un certificat médical attestant que l'utilisateur est aveugle ou amblyope : leurs services sont strictement réservés aux mal-voyants.

Pourtant, certaines personnes qui ne répondent pas à cette définition car leurs yeux sont sains, sont absolument incapables d'utiliser des documents imprimés parce qu'un handicap physique (paraplégie...) les empêche de tenir ou de manipuler un livre, d'accomoder ou de bouger les yeux... Leur handicap se situant au niveau de la motricité et non de la perception visuelle proprement dite, ce ne sont pas des mal-voyants mais des mal-lisants.

La plupart des bibliothèques sonores se désintéressant de leur sort, ce sont les bibliothèques d'hôpital (Bordeaux, Rennes, Besançon, demain peut-être Saumur...) qui ont lancé les premières expériences de livres parlés pour les handicapés moteurs.

Le bibliothécaire de l'hôpital apporte régulièrement quelques cassettes enregistrées par des bénévoles. L'écoute en commun est la forme d'utilisation la plus courante, contrairement aux bibliothèques sonores classiques. Elle est très appréciée car elle isole moins les handicapés en leur permettant de réagir en commun à la lecture, puis, de discuter longuement du texte écouté. Les fonds utilisés sont intégralement constitués de littérature de distraction qui leur offre l'évasion et la détente dont ils ont tant besoin.

Néanmoins, il ne s'agit que d'initiatives isolées, et les bibliothèques d'hôpital qui ont adopté ce système ne possèdent encore que des fonds limités, bien que le vif succès remporté les incite à s'accroître rapidement et à se multiplier pour satisfaire la demande des usagers...

Ces handicapés ont besoin des documents sonores, les seuls qui leur restent physiquement accessibles. Les associations pour aveugles, très spécialisées, restent fermées à leurs problèmes. Il est vrai qu'elles ont déjà tant à faire avec les mal-voyants... Mais, du moins, les bibliothèques publiques peuvent prendre deux mesures en leur faveur :

- Elles pourraient comme celles de Caen, d'Avignon.., ne pas exiger de certificat médical lors de l'inscription et ainsi accueillir, non seulement les mal-voyants mais aussi toutes les personnes qu'un handicap physique prive de l'usage du document imprimé. Au Québec, la bibliothèque sonore de l'institut Nazareth et Louis-Braille dessert depuis sa création aussi bien mal-lisants que mal-voyants, et n'en fonctionne pas plus mal pour autant.

Il est également concevable d'accepter, dans une optique voisine, les personnes âgées à qui il reste un minimum de vision, mais dont les yeux se fatiguent vite, les empêchant de lire un texte, même en large-vision, au delà de quelques minutes. Si l'on applique trop strictement les textes réservant la bibliothèque sonore aux seuls aveugles, ces personnes ne pourront utiliser ni la bibliothèque classique, ni la bibliothèque sonore.

- Les bibliothèques publiques pourraient également alimenter les bibliothèques d'hôpital en leur prêtant des cassettes destinées à l'écoute en commun, comme le fait déjà l'A.V.H. de Lyon. Cette action s'inscrirait heureusement dans l'actuelle politique d'humanisation des hôpitaux.

T R O I S I E M E P A R T I E

Création et organisation d'une bibliothèque sonore

Il ne s'agit pas ici de tracer un plan idéal qui serait donné comme modèle, mais simplement de présenter quelques éléments de réflexion bibliothéconomique sur l'organisation et le fonctionnement d'une bibliothèque sonore. A chacun d'adapter schémas généraux et solutions globales aux particularités de sa propre bibliothèque.

A) BUDGET D'INVESTISSEMENT

Tout projet de création d'une bibliothèque doit s'appuyer sur une rigoureuse estimation préalable des frais qu'elle imposera à son autorité de tutelle. Nous allons concrétiser notre propos par un cas précis : le budget d'investissement de la bibliothèque sonore municipale de Lyon, exemplaire en ce que cette création est toute récente (octobre 1981).

Nous ne disposons pas encore, pour Lyon, d'un bilan budgétaire complet de la première année d'exercice, mais seulement de quelques précisions fragmentaires sur certaines dépenses propres aux bibliothèques sonores, et qui n'auront dans le cadre de notre étude qu'une valeur toute indicative.

I) Le mobilier :

L'ensemble du mobilier est estimé entre 65.000 et 70.000 F .

Quelques éléments particuliers:

- la banque de prêt: 6.000 F
- le bureau de la sous-bibliothécaire: 1.700 F
- la chaise pivotante: 720 F
- les chauffeuses pour le public : 1.300 F
- les six éléments de stockage des cassettes, comportant chacun sept rangées de tiroirs sur mesures : 25.000 F

II) Le matériel spécialisé :

- le duplicateur de cassettes: il est indispensable ; le modèle Wollensak 2770 coûte 22.650 F

- Trois magnétophones : un seul est indispensable, mais il faut le choisir de bonne qualité ; un modèle Wollensak coûte 4.000 F

On peut se procurer pour 1.000 F un magnétophone d'appoint de qualité satisfaisante.

- Un micro de bonne qualité, en complément du magnétophone. Il n'est pas vraiment indispensable. Le modèle AKG D 190 coûte 600 F ; sonsupport: 80 F

- Un casque : indispensable pour la vérification des cassettes par le personnel et pour l'écoute sur place. Il coûte 180 F.

III) Les cassettes :

1) Les cassettes pré-enregistrées

Une campagne d'enregistrement de cassettes vierges par des lecteurs bénévoles est longue à organiser et ne se réalise que progressivement, titre après titre. En attendant qu'elle porte ses fruits, pour ne pas désappointer les premiers usagers, on achète, avant l'ouverture de la bibliothèque, un fonds de lancement constitué de cassettes pré-enregistrées commercialisées.

795 cassettes Radio-France, correspondant à 265 titres, ont été ainsi acquises pour 28.000 F. On les a achetées en trois exemplaires : deux auraient pu suffire, mais on désirait en réserver un à l'écoute sur place.

Au cours de la première année d'exercice, 40 à 45.000 F ont été consacrés à l'achat de cassettes Radio-France, mais aussi des Editions des Femmes, de Sagesse de l'Homme...

Plutôt que de l'échelonner dans le temps, il est préférable de concentrer ses acquisitions en une seule fois car, grâce aux tarifs dégressifs on obtient des cassettes jusqu'à moitié prix. D'ailleurs, même pour les acquisitions courantes, il vaut mieux grouper ses commandes (au moins vingt titres à la fois) pour profiter des réductions.

2) Les cassettes vierges

Dans cette rubrique, les chiffres ont été légèrement arrondis pour plus de clarté.

- 650 cassettes de type Masters (qualité supérieure) pour les enregistrements originaux ; une cassette Masters coûtant 22 F, le stock est revenu à 14.000 F.

- 1350 cassettes de type standard (qualité moyenne) pour les copies ; une cassette standard coûtant 13 F le stock est revenu à 17.000 F

Comptant repiquer deux duplicata à partir de chaque enregistrement original, on a acheté deux fois plus de cassettes standard que de Masters.

Un stock total de deux mille cassettes vierges a été ainsi obtenu pour 30.000 F. Une fois enregistrées, elles ont contenu 133 titres, chaque titre figurant à la fois sur une bande-mère et sur deux copies.

Qu'il s'agisse du mobilier, du matériel spécialisé ou des cassettes les chapitres de dépense que nous avons abordés appartiennent toujours au domaine de l'équipement. C'est que les autres dépenses : local, personnel... ne peuvent faire l'objet d'une estimation standard, variant du simple au double selon la bibliothèque concernée. De surcroît, elles ne sont en rien spécifiques des bibliothèques sonores.

B) IMPLANTATION

Pour atteindre les usagers, une bibliothèque doit, comme un grand magasin être placée sur un lieu de passage. De surcroît, la bibliothèque sonore s'adresse à un public âgé et sédentaire, peu informé sur le monde extérieur (il ne connaîtra pas l'existence de la bibliothèque) et ayant des difficultés à se déplacer (il ne pourra pas s'y rendre).

Aussi, vaut-il mieux situer la bibliothèque dans le centre-ville, dont l'accès est facilité par des voies de communication aménagées (trottoirs, passages pour piétons...) et des moyens de transport (parkings, arrêts de bus, stations de métro...)

L'idéal réside sans doute aux abords d'un grand centre commercial: la famille qui vient faire ses achats hebdomadaires peut déposer au passage, à la bibliothèque, le grand-père que l'on recueillera au retour...

L'implantation dans un foyer du troisième âge est discutable. Elle permet de toucher sur place les personnes âgées (bibliothèque d'Avignon), mais elle défavorise les autres catégories d'usagers (adultes actifs, enfants...)

D'une façon générale, il vaut mieux installer la bibliothèque sonore dans les locaux de la centrale plutôt que dans ceux d'une annexe de quartier, afin de ne pas marginaliser un service pour aveugles en le rejetant aux abords des abîmes extérieurs...

L'environnement immédiat de la bibliothèque doit être adapté à la circulation des personnes âgées et handicapées. Il est évident que des trottoirs exigus, encombrés de véhicules ou défonçés par des chantiers, que des escaliers escarpés, des terrains vagues et de grandes artères représentent autant de dangers pour une personne diminuée dans ses capacités sensorielles et motrices. Si les usagers empruntent un trajet particulier pour rejoindre la bibliothèque, on prendra soin de le baliser correctement: on placardera à leur arrêt de bus habituel un plan en relief avec des indications en noir et en braille. Plusieurs villes songent à implanter, aux passages pour piétons les plus utilisés, le système anglais de feux de signalisation qui prévient par un indicatif sonore que le passage est libre.

C) LOCAUX

I) Accessibilité:

La porte à tambour est absolument proscrite ; l'idéal consiste en une porte à ouverture automatique; sinon, elle doit être assez légère pour être ouverte sans effort particulier et être équipée d'un carillon afin d'éviter à deux personnes, dont l'une veut entrer et l'autre sortir en même temps, de se heurter sur le seuil.

Un plan en relief près de l'entrée, avec de surcroît des indications sur l'emplacement des fonds, est très apprécié du public (Caen).

L'installation au rez-de-chaussée est préférable ; si ce n'est pas le cas, il faut songer à doubler quelques marches par une rampe d'accès, un escalier par un ascenseur produisant des indicatifs sonores prévenant l'utilisateur de son arrivée, de son ouverture....(A.V.H. de Paris). S'il faut s'accommoder d'escaliers, les équiper d'une main courante continue et d'un signe en relief indiquant le numéro de l'étage.

D'une façon générale, il est indispensable de veiller d'une façon toute particulière à l'application de la loi qui fait une obligation de rendre tout lieu public accessible aux handicapés (rampes d'accès, couloirs assez larges pour permettre la circulation des fauteuils roulants...), d'autant plus que la bibliothèque sonore recrute une forte proportion de ses usagers parmi les personnes âgées et les infirmes.

II) Mobilier:

Contrairement aux bibliothèques traditionnelles où une moquette épaisse étouffant le bruit des pas est recommandée, il est conseillé d'utiliser d'un revêtement de sol discret mais non silencieux, afin que les aveugles puissent s'entendre marcher et s'éviter réciproquement.

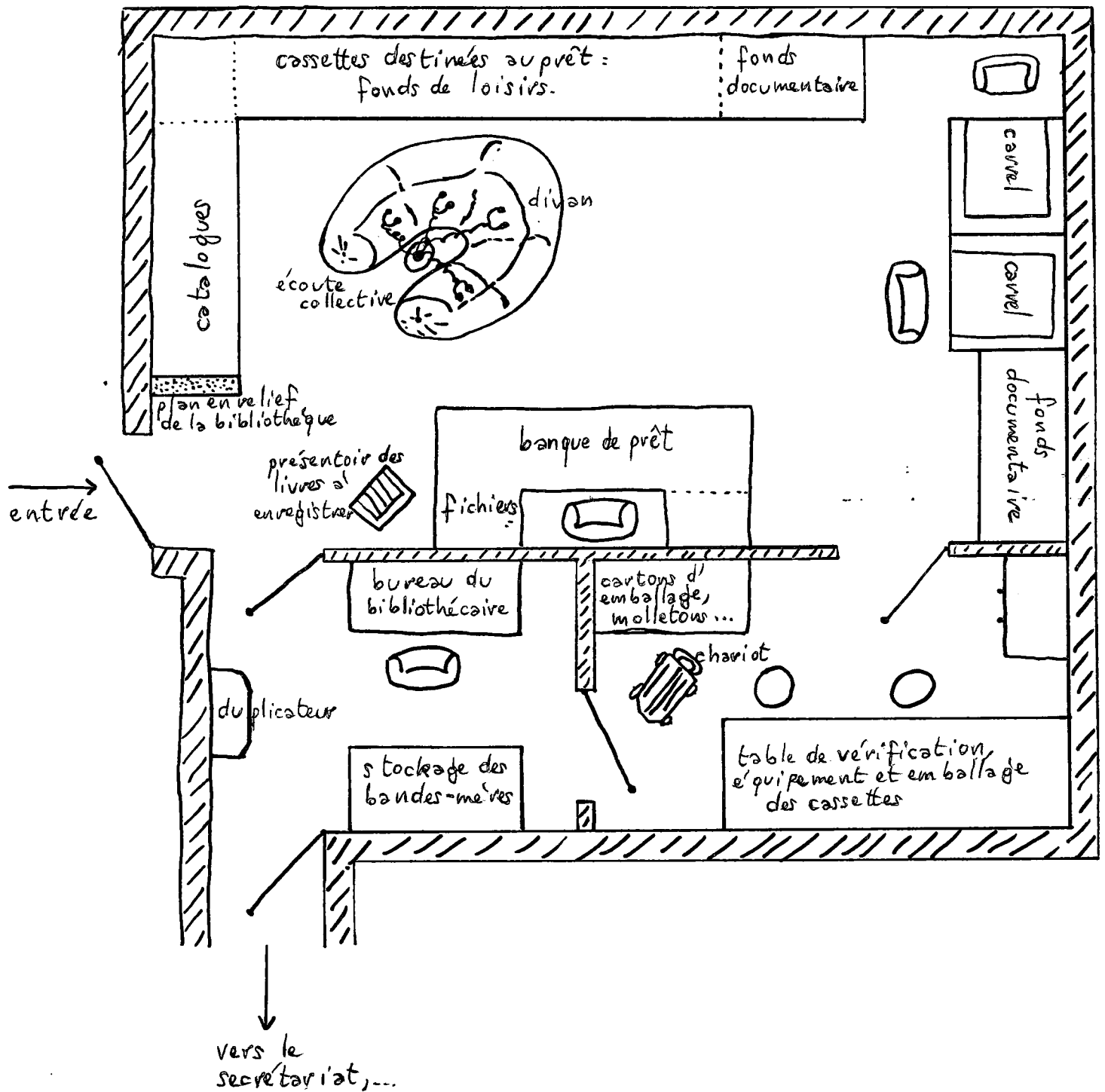
La circulation dans la salle de prêt doit être aisée et sûre, avec un large espace central dégagé de tout obstacle tel que meubles, épis, plantes vertes... on privilégie donc les rayonnages muraux.

Les meubles ne doivent comporter aucun angle aigu ni aucune aspérité susceptible de blesser un usager. Les rayonnages ne doivent pas être trop hauts pour rester accessibles aux enfants, aux vieillards, aux personnes en fauteuil roulant.

Les sièges hauts, fermes, à accoudoirs, sont préférés par les personnes âgées aux banquettes molles et basses d'où il est difficile de se lever.

III) Aménagement fonctionnel :

Voir le plan ci-après



EXEMPLE D'AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE SONORE

D) CONSTITUTION DU FONDS

I) Orientation intellectuelle de la bibliothèque

Quels fonds pour quel public ? Il faut tenir compte essentiellement de deux facteurs (qui peuvent évoluer avec le temps) :

- la population de non-voyants à desservir

La clientèle potentielle de la bibliothèque doit être analysée quantitativement et qualitativement, grâce aux recensements des services sanitaires et sociaux de la région. Le fonds de la bibliothèque sera différent selon qu'il sera conçu pour satisfaire des personnes âgées ou des enfants, des adultes actifs ou de grands blessés. Par exemple, la proximité d'instituts de formation pour jeunes aveugles amène à la bibliothèque une population jeune, scolarisée, demandant des livres pour enfants, des documents pédagogiques pour une formation universitaire ou professionnelle...

- la pré-existence de bibliothèques d'associations privées

Il faut tenir compte des fonds déjà existants et disponibles dans la région afin de ne pas recréer un fonds identique, ce qui déclencherait une concurrence nuisible entre les deux bibliothèques. Ainsi, la bibliothèque de Lyon, s'installant dans l'aire d'influence de l'A.V.H. de Lyon a-t-elle délibérément adopté une politique d'acquisition complémentaire : lui abandonnant la littérature de délassement, elle se consacre davantage aux documentaires et au fonds pour enfants.

C'est d'ailleurs une politique qui tend à se répandre parmi les nouvelles bibliothèques qui privilégient leur fonds de documentaires afin de compenser la tendance des grandes associations (A.V.H.; donateurs de voix...) à se cantonner dans les oeuvres de fiction, préférées par le grand public. Cette pratique permettrait à l'utilisateur d'avoir à sa disposition un éventail de genres aussi large que possible, et aux bibliothèques privées et publiques de coopérer à l'abri de ce ferment de discorde que représente une concurrence entre les fonds.

II) Acquisition des documents sonores

1) Achat dans le commerce

Le marché actuel du livre parlé est très limité : 0,3 % du marché de l'édition sonore. Nous citerons pour mémoire deux séries prestigieuses aujourd'hui disparues : "l'Encyclopédie sonore" de Hachette et la "sélection des classiques" de Bordas, qui fixèrent sur disques l'interprétation des grandes oeuvres du répertoire par des acteurs illustres (Gérard Philipe dans "le Cid"). On les retrouve dans les fonds des discothèques de prêt : il est possible, avec un appareil approprié, de transférer le contenu des disques sur cassettes. Les principales séries actuelles sont :

- les Editions des Femmes : il s'agit de textes littéraires écrits par des femmes et lus par des artistes professionnelles (Marina Vlady...)

Colette .- La Maison de Claudine
Duras (Marguerite) .- La Jeune fille et l'enfant
La Fayette (Mme de) .- La Princesse de Clèves
Nin (Anaïs) .- La Maison de l'inceste
Sarraute (Nathalie) .- Tropismes
Woolf (Virginia) .- Une Chambre à soi.....

Malheureusement, il ne s'agit que d'extraits (un titre = une cassette, deux au plus !), et le contenu en est tout de même très spécialisé.

- Radio-France : on y trouve des émissions culturelles radiophoniques d'un bon niveau et sur des sujets divers:

Amoureux .- Les Français sous l'occupation
Decaux (Alain) .- Les Français et l'Histoire .- 36 cassettes
La Psychothérapie entre Dionysos et Apollon
Bombard

Les " Radioscopies " de Jacques Chancel, interviews de personnages célèbres : Angela Davis, Mgr Marty, H. von Karajan...

C'est la série commerciale la plus riche, la plus variée, la plus populaire.

- Sagesse de l'homme : quelques titres d'ésotérisme

- les éditions Bayard : elles arrivent à peine sur le marché : livres pour enfants...

Faut-il acheter des séries commercialisées ? Les bibliothèques publiques sont les seules à le faire ; leur préférence va aux séries de Radio-France. Les associations privées, en revanche, dont le principe est le bénévolat, ne réalisent pas de tels achats.

L'avantage consiste en un enregistrement techniquement irréprochable et en l'expérience d'un lecteur professionnel.

L'inconvénient majeur est le prix ; une cassette vierge coûte 12F, une cassette enregistrée 45F (Radio-France) ou 60F (Editions des Femmes) ! On peut obtenir des réductions de prix en groupant les commandes.

Certains bibliothécaires caressent le projet d'enregistrer eux-mêmes les émissions de Radio-France au moment de leur diffusion, mais ils ne disposent que d'un matériel d'amateurs ne pouvant donner que de médiocres résultats, et ils sont conscients de naviguer-là dans les eaux troubles de la piraterie.

Des séries de qualité comme celles de Radio-France apportent un complément intéressant à un fonds sonore, mais elles ne peuvent néanmoins en constituer le seul matériau.

2) Exploitation des ressources locales

Il faut songer à recenser toutes les ressources possibles d'originaux intéressants dont le repiquage serait autorisé par les détenteurs, à titre gracieux. Ainsi, la Maison Jean-Vilar, en Avignon, dispose d'un fonds inédit de bandes sonores de l'époque du T.N.P., dont le repiquage ferait bénéficier la bibliothèque sonore d'Avignon d'un apport prestigieux.

Avec le développement actuel de l'audio-visuel, nombre de sociétés savantes, d'associations culturelles... créent leurs propres archives sonores (conférences, débats, congrès...). L'association pédagogique " Lou Prouvènçau à l'Escolo " tient à la disposition de tout demandeur l'enregistrement de nombreux exposés de qualité sur l'histoire, la langue et la civilisation de la Provence, qui pourrait enrichir le fonds régional de plusieurs bibliothèques.

C'est au bibliothécaire qu'il revient de suivre la vie associative et culturelle de sa région, afin de compléter ses fonds par l'apport de documents riches et originaux, ne figurant dans aucune bibliothèque traditionnelle car n'ayant jamais été édités.

3) Production de la bibliothèque

a) Achat des cassettes vierges :

On achète généralement des cassettes de qualité supérieure pour les bandes-mères, afin de préserver la qualité de l'enregistrement modèle et de lui assurer une plus longue conservation, et des cassettes de qualité un peu inférieure (et donc moins coûteuses) pour les copies destinées au prêt et vouées à une usure rapide.

Dans plusieurs bibliothèques (Avignon...) on utilise systématiquement des bandes de 90 mn de préférence à celles de 60 mn pour réduire l'encombrement des rayonnages.

Un achat groupé permet d'intéressantes réductions de prix.

b) Choix des titres :

Dès qu'une bibliothèque sonore prend quelque importance, il est utile d'associer usagers et personnel bénévole à sa politique d'acquisition. Un comité de lecture (personnel de la bibliothèque; lecteurs bénévoles ; usagers) peut se réunir régulièrement pour décider des titres à enregistrer, en fonction de l'orientation du fonds, des disponibilités budgétaires et des demandes des usagers. Il est possible de faire aussi des enregistrements "à la carte", sur demande individuelle justifiée : un étudiant qui a besoin rapidement d'une transcription de ses cours de droit... Une association pédagogique comme le G.I.A.A. réalise de nombreux travaux sur commande ; des bibliothèques publiques comme celle de Lyon sont plus réticentes car cet enregistrement ne servira guère qu'à un seul utilisateur et, de par son contenu, se périmerait assez vite.

c) Autorisation de l'éditeur

Une B.M. ne peut pas se permettre d'attendre l'autorisation de l'éditeur avant d'enregistrer le moindre livre : les délais de transcription deviendraient exorbitants. En fait, pour les titres couverts par une autorisation accordée à quelque grande association, il n'y a que peu de dangers ; pour les autres.....

d) Fourniture du livre-modèle

Il faut se procurer un exemplaire du livre imprimé qui sera enregistré sur cassettes.

Les grandes associations demandent des services de presse aux éditeurs mais n'en obtiennent guère. Les B.M. auraient encore moins de succès.

Les associations qui travaillent essentiellement sur commande (GIAA) exigent du demandeur qu'il fournisse le document de base.

Les associations qui enregistrent de façon plus systématique (A.V.H.) doivent acheter elles-mêmes le livre qu'elles désirent enregistrer. Une fois utilisé, le livre est attribué à la bibliothèque du personnel. Acheter tous ces livres est très onéreux, mais en cas de parution d'une nouvelle loi sur les droits d'auteur, les éditeurs céderaient plus facilement leurs prérogatives s'ils savaient que les bibliothèques leur achèteront tout au moins les livres de référence.

Enfin, si le livre figure déjà dans le fonds d'une bibliothèque publique, on peut l'obtenir par prêt-inter pour la durée de l'enregistrement. La B.U. du quai Claude-Bernard, à Lyon, prête ainsi aux bibliothèques sonores des ouvrages normalement exclus du prêt.

e) Participation des lecteurs bénévoles

- recrutement

Le recrutement s'effectue surtout par bouche à oreille. L'insertion d'une publicité dans un quotidien local ou sur les ondes d'une radio périphérique est généralement couronnée de succès. Un passage dans les actualités régionales de FR 3 est le plus efficace...et le plus difficile à obtenir.

- critères de choix

•matériels : quand la bibliothèque ne bénéficie pas d'une cabine d'enregistrement, le bénévole doit posséder un magnétophone de qualité suffisante (pour certains, une touche "pause" est nécessaire ; pour d'autres, un micro directionnel...), et un local calme. En fait, lors des essais, c'est autant le magnétophone qui est testé que le lecteur (ronflement, souffle...) Le conservateur de la future bibliothèque de Laval réserve une partie de son budget à l'achat de plusieurs magnétophones qui seront prêtés aux bénévoles démunis.

•humains : disponibilité et persévérance sont essentielles car l'enregistrement d'un titre représente en moyenne six heures de lecture. Le bon

lecteur doit avoir une voix agréable et posée, savoir lire de façon nette et distincte, sur un bon rythme, avec sensibilité et naturel. Une voix froide et impersonnelle dessert le texte ; monocorde, elle endort l'auditeur ; enfin, le principal défaut des personnes âgées (hélas, la plupart des bénévoles sont des retraités) est une voix faible qui reste inaudible. Certaines bibliothèques font passer un test au bénévole avant de l'accepter définitivement: l'A.V.H. de Paris les juge sur un extrait de "Mais moi je vous aimais" de Gilbert Cesbron, qui met en lumière ses caractéristiques vocales et ses réactions affectives face aux problèmes des handicapés.

- formation

Il faut accoutumer le bénévole à dominer la technique de l'enregistrement: ne pas oublier le générique, ni la pagination, ne pas mélanger les boîtiers, ni enregistrer la deuxième piste avant la première. La bibliothèque de Caen a publié des recommandations générales "Pour un bon enregistrement des cassettes" (comment placer son micro, obtenir la meilleure intonation, présenter la cassette enregistrée...)

Il n'a jamais été demandé au lecteur la diction impersonnelle et impeccable d'une horloge parlante. Lorsqu'elles ne gênent pas l'audition du texte, on tolère les légères imperfections de la voix ainsi que les bruits familiers (tic-tac d'une horloge, miaulements d'un chat...) qui créent une atmosphère sonore chaleureuse et intimiste. Le docteur Tupin (Avignon) rédige même, pour certains livres, une liste de bruits particulièrement recommandés : crépitement du feu dans la cheminée pour la lecture de contes et récits traditionnels...

Enfin, il faut inculquer au nouveau venu une certaine éthique de son activité : quand il commence un livre, il doit d'abord le lire entièrement ; il ne doit pas travailler simultanément sur deux ouvrages ; il choisit le livre qu'il préfère enregistrer sur la liste des titres désignés par le comité de lecture ; aucun livre ne peut lui être imposé, car des considérations d'ordre moral, politique, ou religieux peuvent intervenir. A Caen, pour faciliter son choix, les livres à enregistrer sont disposés sur un présentoir attrayant situé près de l'entrée.

f) Enregistrement dans les locaux de la bibliothèque

L'idéal est de disposer d'une cabine d'enregistrement (Caen), mais cela coûte cher ; une pièce calme équipée d'un magnétophone fera l'affaire (B.C.P. du Haut-Rhin), à condition d'étouffer les bruits ambiants (sonneries de téléphone, portes claquées, conversations à haute voix...). Un local d'enregistrement à la bibliothèque présente l'avantage de pouvoir utiliser les services de personnes ne disposant pas de magnétophone, ni d'une pièce insonorisée. Les enregistrements réalisés sont en général meilleurs.

Toutefois, ils nécessitent un minutage rigoureux du temps d'utilisation afin de répartir l'emploi du local entre les divers lecteurs. Il est nécessaire de prévoir un siège, une tablette pour poser le livre-modèle, ainsi qu'un appareil de bonne qualité. Il est prudent de prévoir, pour l'ensemble du matériel de la bibliothèque, un contrat d'entretien avec la firme qui l'a fourni : les inévitables réparations seront effectuées plus rapidement et à meilleur compte. Il faut veiller à ce que le lecteur (en cas d'accord avec l'éditeur) n'oublie pas au début de l'enregistrement la formule : "tel titre, de tel auteur, avec la gracieuse autorisation de tel éditeur". L'A.V.H. demande ensuite à ses bénévoles de se nommer, afin d'engager leur responsabilité morale...pour le meilleur ou pour le pire.

Au début et à la fin de chaque piste doit figurer l'identification et la pagination de la bande ("fin de la 2° piste, de la 3° cassette, du «Napoléon» de Castelot"...), afin que l'utilisateur puisse replacer dans leur ordre initial les cassettes mal rangées par un précédent auditeur (cas fréquent). L'usage d'un compte-minutes permet de ménager quelques instants en fin de bande pour la lecture de ces indications.

g) Vérification des cassettes

Les cassettes enregistrées devraient être vérifiées dans leur intégralité de façon régulière et les passages défectueux réenregistrés. En pratique, cela n'est guère possible.

h) Duplication des cassettes

A partir de la bande originale, on repique une ou plusieurs copies grâce à un duplicateur qui permet de réaliser, selon sa marque, deux ou trois copies à la fois en un peu plus d'une minute...

Cet appareil tournant très vite, il faut utiliser des bandes de bonne qualité pour éviter les ruptures. Il est hélas très coûteux (plus de 25 000F)

On réalise en moyenne deux copies à partir d'un original, mais on peut en réaliser jusqu'à six si l'ouvrage est très demandé.

i) Equipement des cassettes

Les bandes-mères, qui ne sont manipulées que par le personnel de la bibliothèque, portent leur cote en noir. Les cassettes destinées au prêt portent sur leur boîtier une fiche signalétique en braille et en noir. La cote et le numéro d'ordre de la cassette dans l'ensemble de l'ouvrage sont reportés sur la cassette elle-même, grâce à ces étiquettes en plastique que l'on grave en relief avec une pince Dymo. Cette étiquette se trouve toujours sur la première face de la cassette afin qu'elle soit aisément repérable au toucher (il n'est pas possible à un non-voyant de discerner les deux faces d'une cassette).

j) Stockage des cassettes

Les bandes-mères sont stockées à l'abri du public, les copies dans la salle de prêt. Il faut compter sur environ soixante cassettes par mètre linéaire. Elles sont rangées par cote ou par genre, et doivent être tenues à l'abri

de la chaleur (chauffage et ensoleillement), de l'humidité, de la poussière et des sources magnétiques qui les effaceraient (baffles, hauts-parleurs, micros..) Il est possible de les ranger dans des meubles à tiroirs sur mesure (Borjo) : Lyon... Des intercalaires séparent les ouvrages différents ; ou sur des étagères, chaque unité bibliographique enserrée par un élastique: Caen... Les meubles sont chers, mais les étagères ne protègent pas les cassettes de la poussière.

L'A.V.H. de Paris teste actuellement une nouvelle solution : de nombreuses cassettes ont été retirées de leur boîtier d'origine et glissées dans des coffrets d'archivage en plastique. Six cassettes peuvent être rangées à l'intérieur, dans des alvéoles pré-découpés. Un ouvrage entier peut donc y tenir, ce qui rétablit l'unité bibliographique du document : au lieu de recopier sur chaque cassette la fiche signalétique, on la colle une fois pour toutes sur le coffret ; au moment du prêt, il suffit de remettre le coffret à l'utilisateur. Le stockage en est grandement facilité : les coffrets sont rangés verticalement sur les étagères. Ces coffrets reviennent bien moins cher que les meubles spéciaux et sont très pratiques pour le prêt par correspondance ; en fait, la poussière finit toujours par s'infiltrer et l'on craint que les fines charnières en plastique souple ne se déchirent assez rapidement. On peut néanmoins envisager un système mixte où les bandes-mères seraient stockées bien à l'abri dans des meubles sur mesure, tandis que les copies seraient rangées dans ces coffrets plus maniables et moins chers.

E) GESTION INTELLECTUELLE DU FONDS

I) Cote et classification

Seul le G.I.A.A., avec son fonds d'étude et de recherche, donne un indice Dewey à ses ouvrages. Pour les autres bibliothèques, le numéro d'inventaire de l'ouvrage tient lieu de cote.

II) Fichiers

- registre inventaire
- fichier des abonnés
- fichier des transactions

III) Catalogues

La notice bibliographique est réduite à sa plus simple expression : cote - nom de l'auteur - titre - nombre de cassettes. Trois supports sont possibles ; la majorité des bibliothèques ont leur catalogue sur deux supports, quelques-unes même sur trois (Toulouse, Caen, bientôt Laval).

Le catalogue en noir est le plus populaire, qu'il soit à la bibliothèque (en fiches) ou au domicile de l'utilisateur (en brochure).

Le catalogue en braille est assez répandu. On ne le trouve qu'à la bibliothèque, la duplication d'une brochure nécessitant un équipement spécial... et coûteux. Il n'est guère utilisé par les personnes âgées, mais il est indispensable aux jeunes qui veulent acquérir une certaine autonomie dans la recherche documentaire.

Le catalogue sonore est séduisant car il permet de stocker sur un même support le catalogue et les documents qu'il répertorie ; contrairement aux précédents, il est à la fois consultable par les aveugles et par les voyants. Mais la réalisation en est délicate ; le problème des additifs se pose avec plus d'acuité que pour les autres supports et la consultation en est difficile, car pour trouver une seule référence, il faut écouter toute la bande ; c'est pourquoi peu de bibliothèques en ont actuellement (Caen, Toulouse).

Le catalogue doit être disponible à la bibliothèque mais aussi être distribué aux usagers, directement ou par correspondance. L'utilisateur le consulte à domicile, ce qui lui permet de faire un choix préalable, avant de venir à la bibliothèque. Le catalogue lui est indispensable s'il souhaite commander un ouvrage par correspondance ou s'il désire le faire retirer par un proche. Ce genre de catalogue est essentiel pour les personnes âgées sédentaires et pour les polyhandicapés. Pour être efficace, il doit être remis à jour régulièrement, tous les trois ou six mois selon le taux d'accroissement des fonds. Un additif sera alors envoyé gratuitement aux abonnés.

Illustrons notre propos en citant l'exemple de la B.M. de Lyon: la bibliothèque possède sur place un catalogue auteurs ; les fiches sont mixtes, braille et noir pour être lues par les non-voyants et par le personnel de la bibliothèque. Le catalogue matière, peu utilisé par les aveugles, est seulement rédigé en noir. Un catalogue auteurs en noir, sur brochure, est distribué gratuitement aux usagers ; il est complété par des suppléments réguliers et par une plaquette consacrée au fonds pour enfants.

F) PRET A L'USAGER

Nous ne traiterons bien sûr que ses particularités par rapport aux bibliothèques classiques.

I) Prêt direct

1) Inscription

- certificat médical : la plupart des bibliothèques réclament un certificat médical attestant que la personne dispose de moins d' 1/10° de vision, c'est-à-dire qu'elle ne peut absolument pas lire, même les ouvrages imprimés en gros caractères (clair vision). En revanche, certaines (Avignon), moins rigoureuses, n'exigent pas de certificat et acceptent toutes les personnes qui ne lisent qu'avec beaucoup de difficulté.

- abonnement : il se doit d'être symbolique : 10F

L'abonné s'inscrit à titre personnel, mais il peut envoyer un

substitut pour retirer à sa place les cassettes qu'il désire consulter ; cette pratique est très courante.

2) Permanence

La plupart des bibliothèques publiques sont ouvertes au public deux jours par semaine.

3) Autonomie du lecteur

Les catalogues et les documents sonores doivent être accessibles aux aveugles grâce à une signalisation en noir et en braille, afin que ceux qui veulent choisir leurs cassettes et les apporter à la banque de prêt puissent le faire, comme n'importe quel usager d'une bibliothèque traditionnelle. L'aveugle indépendant et actif doit se sentir totalement autonome vis-à-vis du personnel de la bibliothèque.

Mais, en fait, la majorité des usagers est formée de personnes âgées qui préfèrent, pour le choix des titres comme pour l'opération de prêt, s'en remettre au personnel ; celui-ci doit être constamment disponible : ce genre d'usagers vient pour bavarder avec lui et non pour consulter les fichiers.

II) Ecoute sur place

Un équipement léger (magnétophone et casque ou écouteur téléphonique) est préférable aux cabines d'écoute chères, encombrantes et où l'utilisateur ne tarde pas à développer des symptômes de claustrophobie.

Trois types d'aménagement sont possibles :

- dans un but de détente :

- . écoute individuelle : un casque et un siège confortable.
- . écoute collective : plusieurs casques sont reliés au même magnétophone, qui diffuse une seule cassette pour tous. Les usagers s'installent sur des sièges disposés en rond autour du magnétophone, ou sur un canapé en fer-à-cheval. C'est généralement le bibliothécaire qui manipule l'appareil.

- dans un but de recherche :

Des "carrels" ou boîtes de travail équipés d'une écoute individuelle. L'utilisateur doit pouvoir manoeuvrer la bande (arrêt, marche arrière...) comme dans un laboratoire de langues. L'appareil doit être simple à actionner et ses touches équipées d'une signalisation en relief.

L'écoute sur place est un excellent support d'animation, mais, malheureusement, dans toutes les bibliothèques où existe une possibilité d'écoute (Caen, Toulouse, Lyon...), elle n'est absolument pas exploitée par les usagers. Peut-être préfèrent-ils le calme douillet de leur foyer pour écouter leur roman préféré, ou peut-être le port prolongé du casque leur est-il désagréable ?

Les carrels sont idéals pour les étudiants qui viennent préparer un exposé ou un devoir, et peut-être leur fréquentation augmentera-t-elle avec l'habitude. Les écoutes collectives restent difficiles à organiser car il est

indispensable que plusieurs personnes disposées à écouter le même ouvrage soient disponibles au même moment.

Le conservateur de la future bibliothèque de Laval a eu l'idée d'une installation légère qui ne serait pas destinée à une écoute prolongée, mais où l'utilisateur viendrait parcourir, "feuilleter" un ouvrage quelques minutes afin de décider s'il l'emportera. Une idée à suivre...

III) Prêt par correspondance

Le prêt par correspondance représente un pourcentage important du volume annuel des prêts, ceci grâce à la franchise postale tant pour l'envoi des cassettes à l'utilisateur que pour le retour des documents à la bibliothèque.

Les usagers demandent, par téléphone ou par lettre en noir ou en braille, les titres qu'ils ont choisis sur catalogue (le modèle étant La Redoute ou France-Loisirs...). Le travail le plus important se situe le matin, lors de l'arrivée du courrier. Une grève des P. et T. paralyse momentanément le service. Pour déchiffrer les lettres en braille, la présence d'un "traducteur" est indispensable ; c'est souvent un problème difficile à résoudre.

Les cassettes demandées sont triées et emballées dans des boîtes en carton pré-pliées, sur mesure, contenant jusqu'à six cassettes. Ce carton est enveloppé d'un épais molleton plastique. A l'intérieur est glissée l'étiquette de retour. Après utilisation, l'utilisateur les remettra dans le carton molletonné, collera l'étiquette de retour sur son colis et le déposera à la poste.

A l'A.V.H. de Paris, les cassettes sont expédiées dans leur coffret d'archivage ; c'est pratique, mais les bords du coffret sont écrasés lors du transport.

La cassette étant un support relativement fragile et les usagers la manipulant souvent maladroitement, il est nécessaire de vérifier son état lors de son retour du prêt. En effet, les usagers l'effacent par inadvertance (il est conseillé de faire sauter les deux ergots latéraux de la cassette pour en empêcher définitivement l'effacement, comme sur les cassettes du commerce) ; ils mélangent les boîtiers ou même n'écoutent qu'une seule piste par cassette omettant de la retourner...

On vérifie l'état apparent de la bande (rebobinage correct, sans brisure et sans noeud), le bon ordre des cassettes dans le boîtier....certains complètent cet examen sommaire par de courts sondages sonores en plusieurs points de la bande, mais il est de toute façon impossible de vérifier intégralement par l'écoute toutes les cassettes rendues chaque jour.

Un appareil de lecture encrassé ou défectueux peut causer des ravages, d'autant plus que, contrairement aux disothèques de prêt, on ne peut vérifier l'état des têtes de lecture employées par l'utilisateur. On peut néanmoins distribuer aux abonnés, régulièrement, une cassette auto-nettoyante pour diminuer les risques.

On estime qu'une cassette survit à dix ou quinze prêts ; après quoi, elle est admise à faire valoir ses droits à la retraite...

Avec ces opérations de tri, emballage, rédaction des adresses, vérification des cassettes,... le service de prêt par correspondance représente un gros travail de manutention qui nécessite un local et du personnel ; en revanche, il permet de toucher les personnes âgées, malades ou polyhandicapées, qui ne peuvent se déplacer ;(c'est pourquoi les bibliothèques d'hôpital ont choisi le système de commande sur catalogue). Il permet aussi d'élargir l'aire d'influence de la bibliothèque au département et à la région, voire aux pays voisins

G) ANIMATION

La plus essentielle et la plus constante des animations est réalisée par le service d'accueil de la bibliothèque (personnel rémunéré et bénévole).

- formation des nouveaux usagers

Il s'agit de présenter la bibliothèque au nouveau venu en lui faisant reconnaître les locaux pour qu'il puisse y évoluer à son aise, en lui expliquant le fonctionnement et les services rendus (prêt, écoute sur place....)

Le G.I.A.A. a même créé un guide de l'usager sur trois cassettes.

- conseils de lecture

Les personnes âgées demandent souvent conseil pour choisir un titre ; c'est l'occasion pour elles de discuter de leurs goûts, de leurs souvenirs de lecture... Si elles recherchent un auteur ou un sujet précis, elles s'adresseront au bibliothécaire plutôt que de se débrouiller elles-mêmes. Elles désirent généralement être accueillies, guidées, conseillées et maternées par une personne disponible et bien disposée à leur égard.

- relations personnelles

Dans les associations, les bénévoles connaissent personnellement tous les abonnés, ce qui crée une ambiance gaie, intime et chaleureuse. Une certaine disponibilité morale est nécessaire, une aptitude à écouter ainsi qu'une certaine décontraction face au problème des handicapés: surtout, ne pas se sentir coupable de voir...

Une bibliothèque pour aveugles représente aussi:

- un centre d'information sur les problèmes juridiques, sociaux, médicaux, culturels, des handicapés. La bibliothèque doit savoir répercuter auprès de ses abonnés l'information que lui communiquent les associations concernées.

- un lieu de rencontre privilégié avec les bénévoles et entre eux : un coin-salon doit être disponible pour les causeries et papotages, tandis que l'organisation d'écoutes en commun, conférences et débats intensifie et élève la conversation.

- un foyer d'incitation à la création culturelle, avec la possibilité de créer un club s'intéressant à la création de documents sonores originaux (qui font actuellement défaut) ; créations littéraires (contes pour enfants, poésies...), reportages sonores (souvenirs historiques, la vie de la région...) ou montage, complexe mais enrichissant, d'une revue sur cassettes qui sera diffusée auprès de l'ensemble des abonnés.

- un relais dans le cadre des grandes animations municipales ou régionales sur le thème choisi, la bibliothèque se réserve les documents sonores (enregistrements sur tous supports) ou tactiles (objets). Elle peut également accueillir certaines expositions itinérantes comme "Visages de l'homme" ; cette exposition destinée aux non-voyants est actuellement au Musée d'Art et d'Essai de Paris.

H) RAPPORTS A ETABLIR AVEC LES ORGANISMES LOCAUX

qu'il s'agisse de bibliothèque publique ou d'associations privées.

- coopération pour un contrôle bibliographique régional

. L'échange des catalogues est absolument nécessaire à l'orientation de l'utilisateur vers le fonds d'un autre organisme, comme à la demande de prêt-inter.

. Ce n'est néanmoins qu'un pâle succédané du catalogue collectif régional qu'il serait très profitable de réaliser.

. Le prêt-inter de cassettes doit être institutionnalisé et pratiqué entre les bibliothèques publiques mais aussi avec les associations privées.

. Il peut être fructueux de se mettre en rapport avec les associations locales pour définir des politiques d'acquisition complémentaires et non concurrentes.

- information des usagers sur les services proposés par l'autre organisme, et réciproquement.

- prêt de cassettes à certains organismes : hôpitaux (Caen), centre de rééducation pour enfants, institution pour les jeunes aveugles (Lyon)..., généralement par l'intermédiaire d'un dépositaire (enseignant, membre du personnel soignant...).

Les rapports sont en général ouverts et spontanés avec les autres bibliothèques publiques, plus complexes avec les associations privées (concurrency de deux fonds similaires, mépris du vétéran envers le nouveau venu, complexe de supériorité intellectuelle du G.I.A.A., peur d'une emprise de l'Etat sur leur autonomie...)

I) UNE BIBLIOTHEQUE SONORE POUR LES ENFANTS

Les bibliothèques sonores pour les enfants font actuellement défaut. Une toute jeune bibliothèque comme celle de Lyon travaille à créer un fonds qui leur soit destiné : la présence de plusieurs institutions pour enfants aveugles dans la région lyonnaise lui amène une population plus jeune que la moyenne. Il

est vrai aussi qu'avec le développement de l'hygiène et de la médecine infantile, il existe très peu d'enfants aveugles, alors que la cécité "par usure" atteint les plus âgés... Faut-il mettre les enfants à l'écart, dans une section séparée des adultes ? La population des handicapés visuels d'une ville est rarement assez importante pour justifier une telle multiplication de locaux, mais il est parfois sage de réserver un coin de la bibliothèque à ces usagers bruyants et remuants (comme le sont tous les enfants) afin qu'ils ne dérangent pas les autres abonnés. On peut, en revanche, essayer de mêler enfants voyants et mal-voyants, selon les circonstances propres à chaque bibliothèque (existence d'une section pour enfants...).

On peut essayer de créer un décor agréable et stimulant à la fois pour les uns et pour les autres : ces feuilles de plastique moulées en relief d'après les contours d'une photographie, ces tapisseries modernes mêlant différents matériaux, ces collages et assemblages d'objets et de matières variés, flattant à la fois l'oeil et la main.

Le fonds de la bibliothèque dépendra des tranches d'âge représentées dans la population infantine. Le docteur Tupin (Avignon) considère que les enfants aveugles ont en moyenne deux ans de retard sur les autres ; ce retard n'est aucunement dû à la cécité en elle-même, mais plutôt à la maladie qui l'a provoquée et qui, souvent, entraîne conjointement des désordres cérébraux générateurs d'un certain retard dans la maturation intellectuelle. Certaines institutions s'occupent même d'enfants débiles légers, dont l'âge mental est très inférieur à l'âge réel. Il leur est impossible de soutenir durablement leur attention, même sur un sujet facile. Ils ne viennent généralement pas eux-mêmes à la bibliothèque ; un éducateur vient emprunter des cassettes pour eux. Il y a lieu de tenir compte de ces distorsions d'âge dans l'appréciation des besoins réels des enfants.

Pour constituer un fonds pour enfants, on peut acquérir quelques cassettes dans le commerce (Bayard et Radio-France), mais il faut néanmoins en enregistrer soi-même la majeure partie. (cf. en annexe un exemple de fonds pour enfants : le catalogue de la B.M. de Lyon.) Les contes, les romans, les documentaires simples et attrayants (Bombard...) sont appréciés. Il est plus difficile de trouver des histoires pour les plus jeunes, car la mode actuelle des albums pour enfants tend à privilégier le dessin par rapport au texte. A l'opposé, de nombreux disques existent dans le commerce qui sont destinés aux enfants sans distinction de capacité visuelle : fables de La Fontaine, contes de fées, historiottes...

Faut-il refuser les cassettes aux enfants de peur qu'ils se détournent du braille ? L'A.V.H. de Paris n'a qu'un fonds squelettique pour les enfants, car elle craint que ceux-ci cèdent à la solution de facilité et abandonnent la pratique du braille pour celle du livre sonore. Quant à la biblio-

thèque de Lyon, elle ne met à leur disposition qu'un fonds de délasserment et de loisirs pour ne pas concurrencer la documentation pédagogique en braille dont disposent leurs écoles et centres spécialisés.

En effet, le braille est indispensable aux enfants : acquisition de l'orthographe, possibilité de rédiger une correspondance, de déchiffrer la musique, les mathématiques... Le problème est sensiblement le même que celui des enfants voyants qui trouvent la télévision et les bandes dessinées plus faciles d'accès et plus attrayantes que les livres. L'écriture, qu'elle soit en noir ou en braille, réclame pour son déchiffrement un effort d'attention qui la rend plus rébarbative aux jeunes esprits, mais elle renferme aussi une richesse culturelle que ne pourront jamais lui offrir les techniques audio-visuelles. Il faut amener les enfants à prendre conscience de la complémentarité de ces deux moyens d'expression et veiller à ce qu'ils ne sacrifient pas l'un à l'autre.

Les enfants doivent être habitués à manier correctement les cassettes, à chercher eux-mêmes dans les catalogues et les fichiers, afin de développer le plus tôt possible leur autonomie envers le personnel de la bibliothèque ; il faut les conduire à devenir des usagers adultes, avertis et responsables et non d'éternels assistés.

Le dacteur Tupin réalise à titre personnel un magazine sonore mensuel pour enfants (5 à 10 ans) et un autre pour adolescents (11 à 18 ans). Il en envoie environ 10 exemplaires aux écoles de formation de Marseille (Arc-en-ciel). Pour les enfants, cette revue présente un complément intéressant de l'enseignement scolaire en braille.

L'animation est un moyen essentiel d'intéresser les enfants aux activités de leur bibliothèque : tous les enfants apprécient l'heure du conte ; que l'histoire soit racontée par un narrateur ou soit enregistrée sur magnétophone, il s'agit toujours d'un moment privilégié qui réunit à égalité voyants et non-voyants. Parfois aussi, leurs éducateurs viennent emprunter des cassettes à la bibliothèque pour alimenter l'heure du conte organisée par l'établissement. Une collaboration entre bibliothécaires et enseignants doit s'instaurer pour leur profit commun. On peut aussi faire participer des enfants plus âgés à une "chasse au son" à l'aide de ces mini-magnétophones dont la technique moderne nous a gratifiés. Cette activité permet de développer chez eux l'acuité de l'ouïe, l'ouverture sur le monde extérieur et l'autonomie. On peut intégrer des enfants voyants au groupe et les envoyer en chasse par deux (un voyant et un non-voyant) pour leur apprendre à se connaître. Cet effort de recherche et de mise en forme combattrait peut-être aussi, chez eux, une attitude trop passive envers l'information sonore qu'ils ingurgitent quotidiennement (radio, télé...)

Quarante-cinq mille Français sont aveugles.

Ils ont besoin de structures culturelles adaptées à leur handicap, qui leur permettent de s'instruire, de s'informer et de se distraire, afin qu'ils puissent s'épanouir en tant qu'individus et s'intégrer harmonieusement dans la société.

La bibliothèque sonore met à leur disposition un media léger, robuste, maniable, relativement peu coûteux, aisément reproductible en nombreux exemplaires et qui, ne nécessitant ni effort de déchiffrement, ni apprentissage préalable, est en mesure de toucher toutes les couches de la population mal-voyante, sans préjudice d'âge, de capacité motrice, ni de niveau culturel : des enfants aux polyhandicapés, des débiles légers aux universitaires...

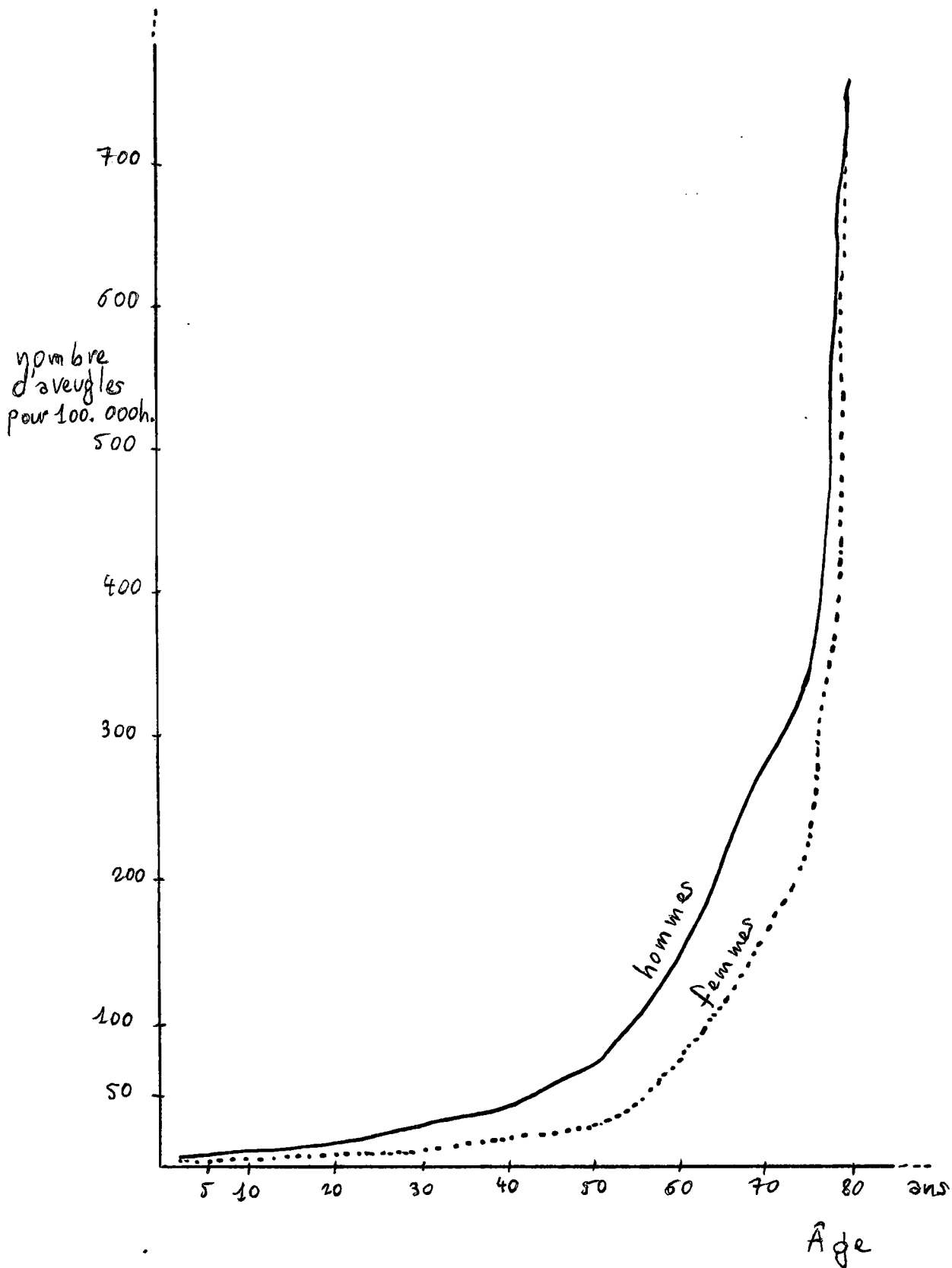
Ce support d'information est par ailleurs apte à satisfaire des besoins extrêmement variés, en véhiculant aussi bien un cours d'informatique qu'un roman sentimental.

Enfin, il est accessible non seulement dans les locaux de la bibliothèque, en prêt direct, mais aussi à domicile, par l'intermédiaire du prêt par correspondance.

A présent, il appartient aux pouvoirs publics, d'une part, de doter les bibliothèques sonores existantes des moyens suffisants pour leur permettre d'accroître, de diversifier et de diffuser leurs fonds de façon accrue, et, d'autre part, de créer de nouvelles bibliothèques publiques qui compléteront efficacement un réseau privé archaïque et lacunaire, afin qu'un accès aisé aux documents sonores soit enfin assuré à la majorité des handicapés visuels français.

A N N E X E S





COURBE REPRESENTANT L'AUGMENTATION
DU NOMBRE DES AVEUGLES AVEC L'AGE

D'après les recensements nationaux

ROMANS

<u>AUTEURS</u>	<u>NUMERO</u>	<u>TITRE</u>	<u>NOMBRE CASSETTES</u>
ANGLADE J.	974	- La bonne rosée	10
AYME M.	851	- La table aux crevés	5
AHO J.	865	- L'écume des rapides	6
ANDERSEN H.C.	934	- La petite sirène	1
BARJAVEL R.	857	- La charrette bleue	6
BUCK P.	845	- La première femme de Juan	8
BOURIN J.	901	- Très sage Héloïse	9
BROMFIELD L.	911	- La mousson T.I	13
" "	914	- " T. II	12
BOSQUET A.	941	- J.L. Trabert Médecin	9
BELLEMARE P.	958	- C'est arrivé un jour	14
BALZAC H. de	986	- Le lys dans la vallée	11
CAGNATI I.	846	- Le jour de congé	5
COULONGES H.	876	- L'adieu à la femme sauvage	13
CARRIERE J.	884	- La caverne des pestiférés	15
CHAMSON A.	892	- La superbe	16
"	960	- La tour de Constance	16
CAVANNA	902	- Les ritals T.I	10
"	904	- Les Russkoffs T.II	11
CURTISS J.L.	908	- L'horizon dérobé (la moitié du chemin)T.II	10
CAUVIN P.	927	- C'était le Pérou	7
CONCHON G.	928	- La corrida de la Victoire	10
CAMUS A.	931	- L'étranger	4
CARS G. des	942	- Le grand Monde T.I L'allié	10
"	943	- " " T.II La trahison	9
CLAVEL B.	982	- Marie Bon Pain T.IV Les colonnes du ciel	8
CAU J.	944	- Nouvelles du Paradis	4
CRONIN A.J.	964	- Sous le regard des étoiles	5
DUEAMEL G.	938	- Suzanne et les jeunes hommes Chronique des Pasquier T.IX	9
"	916	- Combats contre les ombres Chronique des Pasquier T.VIII	8
"	849	- Fables de mon jardin	3
DARD F.	853	- Le monte-charge	3
DENUZIERE M.	866	- Un chien de saison	4
DICK P.K.	896	- Confession d'un barjot	10
DOSTOIEVSKY	899	- L'idiot	26
DORIN F.	835	- Les lits à une place	11
DAUDET A.	969	- Tartarin sur les Alpes	4
DUCREUX	972	- La porte tournante du Café Riche	10
DUBOIS I.	979	- Le petit Octobre	8
ESTANG L.	973	- La fille à l'oursin	7
FOURNIER A.	891	- Le grand Meaulnes	7
FRANCE A.	895	- La révolte des anges	8
FALLET R.	921	- La soupe aux choux	7
FUNK-BRENTANOT	947	- L'affaire du collier	9
FLEMMING	948	- Chauds les glaçons	4
FLAUBERT G.	951	- Madame Bovary	14
GALLOIS C.	847	- Une fille cousue de fil blanc	4
GIROUD F.	852	- La comédie du pouvoir	7
GRAFTEAUX S.	858	- Mémée Santerre	7
GERBER A.	861	- Le faubourg des coups de trique	12
GIONO J.	879	- Angelo	7
"	905	- Fragments de paradis	7

COTE	AUTEUR	TITRE	Eandes		GENRE
			en K	7	
2910	BOURSIN J.-L.	Mathématiques Terminale A 1971	4B	4,75	51SCO
4696	BOURSIN J.-L.	Mathématiques Terminale B 1971	5B	4,75	51SCO
6105	BOURSIN DEVISMES GITTON	Mathématiques Seconde A C T 1973	9B	4,75	51S
2869	BOURSIN & Coll.	Mathématiques Termi. C E 1971			51SCO
2884	BOURSIN & Coll.	idem tome II			51SCO
2943	BOURSIN & Coll.	idem tome III			51SCO
1818	BOURSIN & Coll.	Mathématiques Termi. D t.115B		4,75	51SCO
2513	BOURSIN & Coll.	Mathématiques 1ère A B			51SCO
2471	BOURSIN & Coll.	Mathématiques 1ère C D E tome I 1970			51SCO
2797	BOURSIN & Coll.	Mathématiques 1ère C D E tome II 1970			51SCO
3462	BOUSQUIE G.	Le sujet général de français par l'exemple	4B	9,5	42SCO
79-12423 C	BOUSSEL P.	Veillées du pays normand	4C		844
78-11097	BOUSSINOT Roger	Vie et mort de Jean Chalosse	5B	9,5	841
73	BOUTARIC A.	La Physique de la vie	4B	9,5	57
77	BOUTARIC A.	Les rayons X	4B	9,5	53
3877 C	BOUTEFEU Reger	Je reste un barbare	5C		844
3877	BOUTEFEU Reger	Je reste un barbare	4B	9,5	844
835	BOUTHOU L Gasten	Avoir la paix	6B	9,5	844
505	BOUTHOU L Gaston	Sauver la guerre	5B	9,5	844
1222	BOUTROUX Emile	La Philosophie de KANT	8B	4,75	14
7318	BOUVIER Jean	Initiation économique contemporaine	10B	4,75	33
9268	BOUYER	La Bible et l'Evangile			24
3268	BOUYER (P.Louis)	La bible et l'Evangile	6B	4,75	24
9191 C	BOUYER (Louis)	Du protestantisme à l'Eglise	17C		28-25
3307	BOUYER (P.Louis)	L'Eglise de Dieu corps du Christ	29B	9,5	25
3689	BOUYER (P.Louis)	Le rite et l'Homme	6B	9,5	25-39
79-13079 C	BOUYSSOU René	Cours de Droit public appliqué	17C		34
74	BOUZAT Albert	L'énergie atomique	4B	9,5	53-66
3937	BOUZET	Grammaire espagnole cl.sup-	10E	9,5	43
2415	BOY ANCE Pierre	Lucrèce et l'épicurisme	8B	9,5	18
6412	BOYER (Dr Jean)	Précis de médecine préventive	12B	4,75	61
5776	BOYLSTON Helen	Susan Barton élève infirmière	3C		843
78-6990 C	BRACH ET Ph.	L'Etat-Patron	10C		35-32
6528 C	BRADBURY Douglas	Chroniques martiennes	7C		841
79-14274	BRAIGANCE Anne	Clichy sur Pacifique			844-39
1734	BRAIBANT Guy coll LONG WEIL	Jurisprudence administr.			34
877	BRAIDER Donald	Lumière et flamme : le Greco	7B	9,5	92-75
4415	BRAILLE	ABrégé de Braille	3B	9,5	41
78-11176 C	BRAKE Richard	Jonathan Livingston Le Goëland	2C		841
7151	BRASILLACH	Anthologie de la poésie grecque	11B	9,5	843-88
78-12000 C	BRASILLACH	Comme le temps passe	6C		844
78-9221 C	BRASILLACH	Le procès de Jeanne d'Arc	6C		941
78-6994 C	BRASILLACH	Les sept couleurs	8C		841
4089	BRASILLACH	Les sept couleurs	4B	9,5	841
4650	BRASILLACH. coll de BARDECH E	Histoire du cinéma I			77
297	BRASSENS	présenté par A. BONNAFE	1B	4,75	843-78
8282	BRAUN Patrick	Médecins et sorciers des Andes	9B	9,5	39-61
749	BRAUN Werner von	Voici l'espace	9B	9,5	52
4376	BRAUSTEIN & DELORT	Venise	6B	4,75	94
6013	BRAVARD J.	Evaluation des entreprises	2B	4,75	38
10096 C	BRAY René	Formation doctrine class. en Fce	2C		
3881	BRECHT	Théâtre II	6B	9,5	83-842
7572	BRECHT	Théâtre V	7B	9,5	83-842
2642	BRECHT	Antigone d'après Sophocle	1B	9,5	83-842
2779	BRECHT	Coriolan d'après Shakespeare	2B	9,5	83-842
2056	BRECHT	Der gute Mensch von Sezuan	2B	4,75	83
2192	BRECHT Bertold	Herr Puntila und sein knecht Matti	3B	4,75	83
2025	BRECHT B.	Mutter courage und ihre Kinder	4B	9,5	83
2778	BRECHT B.	Le précepteur, d'après Lenz	2B	9,5	83-842
6367	BREDIN & LOUSSOUARN	Droit de commerce international			34-38
8476	BREHANT Jacques	Thantos. Le malade et le médecin dev. la mort	11B	9,5	

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

Pour le Bien des Aveugles

ACADÉMIE BRAILLE

97, boulevard des Belges : 852-42-90

Magasin : 130, rue de Séze : 824-43-00

LYON (6^e)

SOMMAIRE DE LA REVUE MENSUELLE

"LA RONDE SONORE"

A.V.H. DE LYON (octobre 1981)

SERIE SCIENTIFIQUE

- " Quand craque notre coquille " (Géo Sept. 1981)
" On a trouvé du Méthane non fossile " (Sciences et Vie - Sept 81)
" Un engin sous-marin sans équivalent "L'Epaulard" (id.)
" Une innovation qui vient de l'espace, le stockage cinétique d'énergie
(Recherche - Octobre 81)
" Le succès des nouveaux antibiotiques" (Science et Avenir Octobre 81)
" Chasse internationale aux ondes gravitationnelles. "
(Science et Vie - Sept 81).

SERIE ECONOMIE POLITIQUE

- " Chômage : Les idées des autres " (Nouvel Economiste 14 Sept. 1981)
" L'état de grâce de Reagan" (Expansion du 17 Sept. 1981)
" Le Pouvoir prend le Pouvoir " (Nouvel Economiste 14 Sept. 1981)
" Où trouver l'argent " (Expansion 17 Sept. 1981)
" Décentralisation : l'Aventure " (Nouvel Economiste 27 Juillet 1981)
" L'exportation malade de la politique " (id. 24 Août)
" T.G.V. : 12 Ministres mais une ligne droite " (id. 14 septembre)
" La Colère des Viticulteurs " (id. 3 Août)
" Nucléaire : Le poids de l'Heritage " (id. 10 Août).

SERIE "VARIETES"

- Nouvelles prises dans La Croix (Septembre 1981) :
 Le Mensonge (M. Clément)
 Le Captif (J.B. Clain)
 Le Bien-Etre des Travailleurs (J; Petrov) ,
- De la Revue "Harmonie" (Octobre 1981)
 La Musique baroque (J. Ch. Magloire)
 Le Chant choral
 La Pratique de la Flûte
- De la Revue "LIRE" :
 Mme de Maintenon (Fr. Chandernagor)
 Le Flirt et le Maraîchinage (Mart. Segalen)

VILLE DE LYON

Lyon, le AVRIL 1982

3ème Arrondissement
BIBLIOTHEQUE SONORE
246, rue Duguesclin
69003 L Y O N

Téléphone : 895.01.39

Arbre à son.- 1 cassette	523 - 528
BAUDOUY.- Le seigneur des Hautes Eurttes.- 4 cassettes	497 - 498
Le Bébé de Julien.- 1 cassette	539 - 540
BUZZATI.- La fameuse invasion de la Sicile par les ours.- 2 cassettes	488 - 489
Contes et musiques d'Afrique.- 1 cassette	522 - 527
COUE.- La guerre des Vénètes.- 4 cassettes	509 - 510
HITCHCOCK.- L'insaisissable homme des neiges.- 3 cassettes	491 - 492
Le Loup.- 1 cassette	541 - 542
Le Mot interdit.- 1 cassette	543 - 544
Musiques.- 1 cassette	524 - 529
Olf, Nita et le vent du Sud.- 1 cassette	535 - 536
PEROL.- La jungle de l'or maudit.- 2 cassettes	506 - 507
Le Petit Loir.- 1 cassette	545 - 546
Quelle journée pour Pierre-Yves.- 1 cassette	537 - 538
Récréasson.- 1 cassette	525 - 530
Wagon-Bulle.- La petite sorcière.- 1 cassette	533 - 534
VERNE (Jules).- Le château des Carpathes.- 1 cassette.	578 - 579

BIBLIOTHEQUES ET ORGANISMES CONCERNES

Association des donneurs de voix,
18, rue Blanche,
75009 Paris.

Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles,
5, rue Duroc,
75007 Paris.

tél. : (1) 734 07 90

Groupement des intellectuels Aveugles ou Amblyopes,
5, avenue Daniel Lesueur,
75007 Paris Cedex 06.

(1) 566 07 07

Association Valentin Haüy, filiale de Lyon,
97, boulevard des Belges,
Lyon 6°.

(7) 852 42 90

Bibliothèque sonore pour aveugles et mal-voyants,
246, rue Dugesclin,
69003 Lyon.

(7) 895 01 39

Bibliothèque sonore municipale de la Ville d'Avignon,
Foyer du 3° âge,
rue Collège de la Croix,
84000 Avignon.

Bibliothèque Centrale de Prêt du Haut-Rhin,
1, avenue Foch,
68000 Colmar.

(89) 41 38 62

Bibliothèque sonore municipale de Toulouse,

(61) 22 29 22
poste 31 07

Bibliothèque sonore municipale de Caen,
place Louis Guillouard,
14037 Caen Cedex.

(31) 86 22 01

Bibliothèque sonore municipale de Marseille,
Association Les Cannes blanches,
78, La Canebière,
13001 Marseille.

Bibliothèque sonore municipale de Laval,
place de Herce,
53017 Laval Cedex B.P. 333.

(43) 53 86 36
poste 30

BIBLIOGRAPHIE

- PIERRE (Henri) .- La Vie des aveugles .- Paris : P.U.F., 1969.
- L'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.- Paris:A.V.H., 1980.
- Groupe de travail sur le service de bibliothèque aux handicapés:rapport
= Task group on library service to the handicapped:report.- Ottawa:
Bibliothèque nationale du Canada, 1976.
- BEGEL (Martine).-Les Handicapés physiques et la lecture:note de synthèse.
-Paris:E.N.S.B., 1977.
- NOORBERGEN(Martine).-Les Bibliothèques pour aveugles et l'imprimerie braille
note de synthèse.- Paris : E.N.S.B., 1973.
- STROM (Maryalls G.) .- Library services to the blind and physically handi-
capped .- Metuchen (N.J.), London : Scarecrow press, 1977.
- SCHAUDER (Donald E.) .- Libraries to the blind : an international study of
policies and practices .- Stevenage : Peter Peregrinus, 1977.
- CUZIN (Jacques) .- Les Handicapés visuels et la lecture : situation actuelle
et perspectives d'avenir (T. à p. de Bibliographie de la France. chronique.
1973. n° 17 , p.506-516).
- OLIVIER (Suzanne) .- Une Bibliothèque au service des handicapés visuels.
-in : Biblio-contact, 3, 1981, p.2 - 4.
- FAVIER (Annie) .- Vingt-cinq-mille livres en braille et trois mille sur
cassettes à l'Association Valentin Haüy .- in : Livres-Hebdo - Bibliographie
de la France, 16, 1981, p.78-80.
- Bibliothèques sonores : l'exemple de Colmar .- in : Livres-Hebdo - Biblio-
graphie de la France, 16, 1981, p.82-83.
- BONY (Françoise) .- Caen : une nouvelle annexe et une bibliothèque sonore.
- in : Livres-Hebdo -Bibliographie de la France, 18, 1982, p.90-91.
- WISTRAND (Hugo) .- Les Exceptions apportées au droit de l'auteur sur ses
oeuvres .- Paris: éd. Montchrestien, 1968 .- p.393-395.

Périodiques spécialisés :

Le Chariot : bulletin de liaison des bibliothèques de malades, des hôpitaux, des maisons de cure et de retraite / Association des Amis du Chariot .- Trimestriel.

ISSN 0 248 - 9287.

Le Courrier du Bibliophile Handicapé : mensuel d'information / Club des Bibliophiles Handicapés .- Le Raincy : C.B.H. , ca 1976 - .

ISSN 0 396 - 8081.

"il traite des problèmes du livre, des handicaps et de leur prévention".
Chaque numéro contient des articles de fond et une bibliographie thématique.

T A B L E D E S M A T I E R E S

Introduction.	1
Première partie : <u>La situation actuelle des bibliothèques sonores pour aveugles en France</u>	
A) Au niveau national : Les grandes associations	2
I) L'Association Valentin-Haüy.	
II) Le Groupement des Intellectuels aveugles ou Amblyopes.	
III) De la bibliothèque de lecture publique à la bibliothèque d'étude et de recherche.	
B) Au niveau local:	8
I) Les filiales des grandes associations.	
II) Les bibliothèques publiques.	
III) Bibliothèques publiques et associations privées.	
Deuxième partie : <u>Spécificité des bibliothèques sonores</u>	
A) Un media original : la cassette :	16
I) L'avènement de la cassette .	
II) Le braille et la cassette .	
B) Problèmes inhérents aux bibliothèques sonores :	22
I) Le droit d'auteur.	
II) Le bénévolat .	
III) L'absence de coopération entre les divers organismes concernés .	
IV) Les lacunes en documentation universitaire, scientifique et technique .	
V) La fermeture des bibliothèques sonores aux mal-lisants .	
Troisième partie : <u>Création et organisation d'une bibliothèque sonore</u>	
A) Budget d'investissement .	34
B) Implantation .	36
C) Locaux .	36
D) Constitution du fonds .	39
E) Gestion intellectuelle du fonds .	45
F) Prêt à l'usager .	46
G) Animation .	49
H) Rapports à établir avec les organismes locaux .	50
I) Une bibliothèque sonore pour les enfants .	50
Conclusion .	53
Annexes .	54

